

Association pour une solidarité syndicale étudiante

**Budget Bachand :
Le Québec à la Croisée des chemins**

Argumentaire 2010-2011

Septembre 2010

Comité rédaction et mise en page

Gabriel Dumas - Permanent socio-politique pour la Société générale des étudiants et étudiantes du Collège de Maisonneuve (SOGÉÉCOM).

Martin Robert - Comité recherche et affaires académiques de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ).

Collaborateurs et collaboratrices: Marie-Pier Béland, Guillaume Constantineau, Arnaud Theurillat-Cloutier et Nadia Lafrenière.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Origines et fondements du néolibéralisme..... | 6 |
| 1.1 Courte histoire du néolibéralisme | 6 |
| a) <i>Les origines</i> | 6 |
| b) <i>Le laboratoire chilien</i> | 7 |
| c) <i>La dame de fer et l'acteur de série B; le duo Thatcher-Reagan</i> | 7 |
| 1.2 Les fondements philosophiques du néolibéralisme: démystifier l'État de nature néolibéral..... | 8 |
| a) <i>L'égoïsme comme moteur de l'action humaine</i> | 8 |
| b) <i>Le marché comme création spontanée</i> | 9 |
| c) <i>La propriété comme droit naturel</i> | 9 |
| d) <i>Négation de la justice sociale et justification des inégalités naturelles</i> | 10 |
| e) <i>Pourquoi vivre en société?</i> | 11 |
| 1.3 Préceptes économiques du néolibéralisme | 12 |
| 1.4 Impacts du néolibéralisme: les conditions de vie aux ÉUA. | 13 |
| 2. Désamorcer les arguments du comité consultatif..... | 13 |
| 2.1 La dette du Québec..... | 13 |
| a) <i>Dette brute et dette nette</i> | 14 |
| b) <i>Quelle mesure d'endettement choisir?</i> | 14 |
| c) <i>L'ajout d'une part de la dette fédérale</i> | 15 |
| d) <i>Une comparaison fautive</i> | 15 |
| e) <i>Bonne dette ou mauvaise dette?</i> | 16 |
| f) <i>Que faire avec la dette?</i> | 16 |
| 2.2 Le vieillissement de la population..... | 17 |
| 3. Financement de l'État: solidarité sociale ou liberté de profit | 18 |
| 3.1 Comment planifier l'austérité budgétaire..... | 18 |
| 3.2 Renflouer les coffres de l'État par des mesures progressives..... | 19 |
| 4. Défendre les services sociaux publics | 20 |
| 4.1 Santé | 20 |
| a) <i>La tentation du privé</i> | 20 |
| b) <i>Autopsie d'une privatisation planifiée</i> | 21 |
| c) <i>Et le privé dans tout ça?</i> | 21 |
| d) <i>Un système de santé privé au Québec, ça ressemblerait à quoi?</i> | 22 |
| 4.2 Le Rapport Parent – pourquoi l'école accessible?..... | 23 |
| a) <i>S'adapter à la société technologique</i> | 23 |
| b) <i>L'humanisme du Rapport Parent ou le « pluralisme de la culture »</i> | 24 |
| c) <i>Égalité et liberté</i> | 26 |
| 5. Trucs et conseils pour une <i>mob</i> efficace..... | 27 |

*** La reproduction et la diffusion de cet argumentaire sont fortement encouragées. Ce document est libre de droit, tant et aussi longtemps que son utilisation s'inscrit dans une volonté de lutter contre la tarification des services publics.**

Budget Bachand: le Québec à la croisée des chemins

S'il ne vous fallait retenir qu'une seule chose de ce document, c'est que l'étranglement des services publics a été planifié de longue date. Depuis plus de 30 ans, des hommes et des femmes d'affaires, des économistes et des politiciens et politiciennes se regroupent à travers le monde pour faire progresser une idéologie, le néolibéralisme, qui accentue les inégalités entre les riches et les pauvres. Au Québec, le phénomène s'installe depuis une quinzaine d'années et ne cesse de s'accroître depuis.

Revenons en arrière. En 1995, Lucien Bouchard, alors premier ministre du Québec, fait adopter une loi forçant le gouvernement à ce que ses dépenses soient toujours égales ou inférieures à ses revenus, la fameuse loi sur le « déficit 0 ». Le coût social de cet objectif économique est énorme : amputation d'un milliard de dollars en éducation et de 2 milliards en santé, perte de 10% des effectifs en santé et services sociaux et coupures dans les conditions de travail des employé-e-s de la fonction publiqueⁱ - notamment les infirmières et infirmiers, qui tiennent tête au gouvernement pendant près d'un mois de grève en 1999.¹

Mais il y a plus. En 2005, Lucien Bouchard revient à la charge et signe avec onze autres personnalités québécoises, dont les économistes Pierre Fortin et Claude Montmarquette, le manifeste *Pour un Québec Lucide*. Le texte se veut un « cri d'éveil » pour une province qui travaillerait trop peu et devrait s'atteler à créer plus de richesse. En effet, pour les signataires, il s'agit du seul moyen de se préparer aux catastrophes qui nous attendent : déclin démographique imminent et dette grimpante, privant supposément notre gouvernement de toute marge de manœuvre.

En 2008, deux rapports importants sont publiés coup sur coup : *En avoir pour son argent*, en février, et *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, en mars. Le premier, dirigé par le politicien Claude Castonguay, propose diverses mesures de tarification et de privatisation en santé, pour rescaper un système public apparemment engorgé et inefficace. Le second, écrit par Claude Montmarquette, économiste

signataire du manifeste des « lucides », propose des mesures de tarification généralisées dans les services publics, pour mettre fin à ce que l'auteur appelle la « culture de la gratuité ».

La table est mise. Il n'en faut pas plus pour qu'en août 2009, quelques mois après la publication des deux rapports, la Commission jeunesse du Parti Libéral du Québec prenne position en faveur d'une tarification généralisée des services publics. L'idée sera reprise presque textuellement les 26 et 27 septembre suivants par le congrès du Parti Libéral du Québec. En octobre, le ministère des Finances forme un comité consultatif en vue du prochain budget provincial. Quatre économistes y siègent : Pierre Fortin, Claude Montmarquette (encore eux!), Robert Gagné et Luc Godbout. Leurs propositions? Augmenter d'abord le taux de natalité pour que le Québec conserve un bassin de main-d'œuvre capable de répondre aux besoins du marché, hausser ensuite la productivité au travail – entre autres en augmentant les heures passées au travail – et en finir finalement avec la propension toute québécoise d'effectuer des dépenses publiques au-delà de nos moyens. Concrètement, le gouvernement, toujours selon l'avis du comité, devrait suivre trois pistes directrices afin d'éviter la catastrophe budgétaire : augmenter les tarifs et les taxes pour ainsi mettre en place une réforme de la fiscalité créatrice de richesses, couper dans les dépenses « excédentaires » en santé et en éducation et, bien entendu, ouvrir ces secteurs d'activité au dynamisme du secteur privé.

La série connaît un nouvel épisode le 23 février 2010, alors que paraît le *Pacte pour un financement concurrentiel de nos universités*. On y propose notamment des hausses de frais de scolarité, se traduisant pour 85 % des étudiants et étudiantes par une augmentation de 2 200 \$, ce qui doublerait ainsi le prix d'une année universitaire. Pour les « secteurs disciplinaires à coûts élevés et à rendement fort » comme la médecine, l'augmentation se situerait entre 3 000 \$ et 10 000 \$.ⁱⁱ On retrouve sans surprise dans la liste des signataires Lucien Bouchard, Pierre Fortin et... Claude Montmarquette.

Le 30 mars 2010, enfin, le ministre des Finances Raymond Bachand dépose son budget. Les inquiétudes des mouvements sociaux se concrétisent : pour les services publics, c'est l'hécatombe. Coupures massives, nouveaux tarifs, hausses de frais et obligation pour tout nouveau service public de s'autofinancer, ce qui se traduirait sans aucun doute par l'imposition de tarifs.. Les « lucides »

¹ Notons que les infirmiers et infirmières profitaient d'un appui de 71% dans la population (source : http://www.wsws.org/francais/lutouv/1999/juillet99/4juillet_infijacq.shtml), qui reconnaissait leurs conditions de travail indécentes. Malgré tout, l'adoption d'une loi matraque par le gouvernement força leur retour au travail.

applaudissent, les libéraux aussi, et le rideau tombe sur ce spectacle bien orchestré précédé par une campagne de propagande inouïe².

Sous couvert d'attachement aux services publics, donc, nos quatre experts du comité consultatif ont mis en place toutes les conditions pour leur lent démantèlement. Les laisserons-nous faire? Une attaque historique appelle à une mobilisation historique et la campagne qui nous attend s'annonce corsée. Ce document a été conçu dans le but d'outiller adéquatement les militants et militantes dans leur argumentation sur le budget Bachand et de faciliter la mobilisation 1 à 1. Notre tâche première, en vue de la construction d'un rapport de force avec le gouvernement, est d'informer et de convaincre nos camarades étudiants et étudiantes de grossir le mouvement de contestation. Cette fois, il en va de l'existence même des services publics au Québec: ça passe ou ça casse.

Au cours de ce document, nous commencerons par dédramatiser les prémisses du dernier budget, puis nous décortiquerons les mesures proposées et leur signification, avant de proposer des contre-mesures et d'articuler l'importance des services sociaux, puis de conclure avec quelques trucs et conseils pour une mobilisation efficace. Mais tout d'abord, nous proposons un texte qui pose une réflexion générale sur la question du néolibéralisme, ses fondements et ses origines. Cette partie peut sembler éloignée de nos considérations plus immédiates. Toutefois, ce n'est qu'en comprenant le mécanisme plus global dans lequel le dernier budget s'inscrit, qu'en comprenant les racines des changements qui s'opèrent actuellement, que nous pourrions convaincre autrui de la gravité de la situation et éviter d'être piégé-e-s par les idées reçues qui limitent notre réflexion. Soyons à la hauteur de l'attaque qui nous attend.

1. Origines et fondements du néolibéralisme

Dans un premier temps, il faut reconnaître un avantage majeur au néolibéralisme par rapport à toute

² Pour preuve, même le *Rapport Montmarquette*, qui recommandait une tarification tous azimuts, soulevait la nécessité d'une campagne intense de relations publiques pour faire accepter les mesures : «Nous reconnaissons que les recommandations de ce rapport nécessiteront des discussions non partisans pour apprécier la pertinence et le réalisme d'une nouvelle politique tarifaire. Il faudra déployer un effort exceptionnel d'information auprès de nos concitoyens afin qu'ils en comprennent les éléments et les enjeux de base. Le problème est complexe. Il y a urgence à agir. Notre approche bouscule une façon historique de faire les choses, dont il faudra du temps pour se départir.» (p. IV) [nous soulignons].

autre idéologie: d'abord, il s'agit d'un discours intuitif qui nous est martelé à outrance depuis plus de quarante ans. Aussi bien dire que le néolibéralisme est, de nos jours, ancré profondément. Pour le combattre, nous devons donc maîtriser ses trois axes principaux:

- **Idéologique** : il s'agit d'une idéologie construite par une classe en particulier, dans le but de servir ses intérêts tout en permettant de dissimuler son pouvoir. Pour le démontrer aisément, nous commencerons ce texte par un bref historique du néolibéralisme.
- **Philosophique** : l'idéologie néolibérale développe une vision spécifique de l'être humain, sa nature, la raison du vivre ensemble (société). La deuxième section tentera de vulgariser les fondements philosophiques du néolibéralisme pour ensuite les désamorcer.
- **Doctrinaire** : le néolibéralisme se résume en quatre préceptes économiques principaux. Nous en illustrerons les conséquences par un exemple éloquent : les conditions de vie actuelles aux États-Unis.

1.1 Courte histoire du néolibéralisme

a) Les origines

Les origines du néolibéralisme trouvent leur expression la plus simple dans la formule «laisser faire, laisser passer», voulant que le marché, laissé à lui-même, s'occuperait de coordonner l'activité humaine. Pourtant, tout au long du XIX^e siècle, puis au début du XX^e siècle, les crises économiques se succèdent avec une périodicité de 7 à 10 ans pendant que quelques fortunes s'accumulent au rythme de l'expansion de la misère pour les massesⁱⁱⁱ. Puis vint le Krash de 1929 plongeant le monde dans une dépression d'une ampleur sans précédent, démontrant la non-viabilité d'un tel système. Afin de relancer l'économie et de sauvegarder l'essence du capitalisme, soit la propriété privée et le profit, les élites économiques durent amoindrir leurs prétentions d'autorégulation du marché et mettre de l'avant l'intervention économique de l'État. Ces idées sont synthétisées dans le concept d'«État-providence». Certains économistes, insatisfaits du compromis que représente cette tentative d'un capitalisme «à visage humain», organisent une riposte peu de temps après. En 1947 est fondée l'avant-garde du mouvement

néolibéral, la Société du Mont-Pélerin³, par quelques économistes couronnés du prix d'économie en mémoire de Nobel⁴, Friedrich Von Hayek⁵ et Milton Friedman⁶ en tête, de même que plusieurs « journalistes de Fortune Magazine, Reader's Digest [...] [devant] assurer un débouché médiatique aux idées néolibérales »^{iv}. Leurs objectifs ? À court terme, discréditer les régimes soviétiques alors que, dans les pays capitalistes occidentaux, on nationalise plusieurs services et que l'on instaure un filet de sécurité sociale. À plus long terme, planifier un inévitable retour au « marché libre, libéré de toutes entraves », afin que le profit redevienne maximal. Pendant plus de 30 ans, ils préparent l'offensive en tissant un véritable réseau mondial d'instituts de recherche néolibéraux.

Puis vint l'occasion rêvée. Au milieu des années 70, surgit une récession; les taux de croissance des pays industriels sont coupés de moitié^v. Les néolibéraux s'emparent de l'occasion pour livrer leur première salve : les limites de l'État-providence sont atteintes! Selon eux, « le pouvoir excessif du mouvement ouvrier [aurait] mis en échec l'accumulation privée par ses revendications salariales et ses pressions pour une augmentation des dépenses de l'État »^{vi}. Recevant maintenant un écho favorable, les néolibéraux expérimentent alors leurs préceptes pour une première fois.

b) Le laboratoire chilien

En 1970, en pleine guerre froide, le peuple chilien porte au pouvoir le Parti de l'Unité Populaire, un parti d'obédience marxiste, dirigé par Salvador Allende. N'ayant pas réussi à empêcher l'élection, Nixon, le président des États-Unis d'Amérique (ÉUA) de l'époque, ordonne à la CIA : « make the economy

³ Regroupant aujourd'hui plus de 5000 membres recruté-e-s parmi le gratin politique, économique et universitaire.

⁴ Soulignons qu'il n'existe pas de prix Nobel de l'économie. Ce que l'on nomme comme tel est en fait un « Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel », qui fut institué en 1969 par la Banque royale de Suède et non par la fondation Alfred Nobel. Malgré tout, l'on dénomme couramment ce prix le « prix Nobel d'économie », conférant ainsi tout le prestige d'un prix devant être attribué à quelqu'un « ayant apporté le plus grand bénéfice à l'humanité ».

⁵ Chef de file de cette rencontre, économiste et auteur de « the road to serfdom », charte fondatrice du mouvement néolibéral fondée sur la conviction que la planification économique est incompatible avec la liberté.

⁶ Économiste également, il sera un des fondateurs de la tristement célèbre « École de Chicago » (nom attribué à la faculté d'économie de l'Université de Chicago), de même que conseiller de Nixon, président des ÉUA, à la fin des années 60.

scream »⁷. La puissance américaine impose alors un blocus économique au Chili et investit 10 millions de dollars servant, entre autres, au financement de milices néo-fascistes s'opposant au gouvernement et bombardant les usines nationalisées... Finalement, le 11 septembre 1973, le général chilien Augusto Pinochet envahit le pays pour instaurer une dictature militaire. « Une répression féroce s'abat sur [les] partisans : des milliers de civils sont réunis dans les stades de Santiago ou ils sont torturés. Des centaines d'entre eux sont exécutés, leurs cadavres mutilés sont laissés par les tortionnaires au bord des autoroutes pour instaurer un climat de terreur parmi les Chiliens. Au total 3200 personnes ont disparu, 80 000 ont été emprisonnés et 200 000 ont fui le Chili [...] »^{vii}.

Récompensant le retour de la démocratie, les ÉUA lèvent le blocus et le secrétaire d'État du pays, Kissinger, félicite le général Pinochet⁸. Débute alors l'application des préceptes néolibéraux : « réduction de 10% des dépenses publiques, suppression du contrôle des prix des produits de première nécessité et ouverture du Chili au libre-échange »^{ix}. Or, le pays tombant dans un marasme économique, Milton Friedman doit se rendre lui-même sur place en 1975 pour « rassurer et conseiller le général [qu'il] fallait pousser plus loin et plus rapidement »^{ix}, ce qui fut exécuté sans hésitation. Résultats : dépression économique majeure, chômage de 20%, l'achat de pain représente 74% du revenu d'une famille ordinaire à la fin des années 70.^x Malgré tout, l'expérience du Chili est observée avec grand intérêt par l'élite néolibérale⁹. Bien sûr, l'accent est mis sur les alléchantes opportunités de profits monstres.

c) La dame de fer et l'acteur de série B; le duo Thatcher-Reagan

En 1979, Margaret Thatcher, dit la Dame de fer, gagne la tête du gouvernement de l'Angleterre avec comme slogan « faisons reculer les frontières de

⁷ La plupart des données de cette section sont issues de documents déclassifiés de la CIA, c'est-à-dire de documents top-secret rendus accessibles au public (après de multiples démarches légales au nom du droit d'accès à l'information, plus souvent qu'autrement).

⁸ Avant la visite de Pinochet à Kissinger, Karl Popper, l'ambassadeur des ÉUA au Chili, dénoncera les atrocités commises par la dictature de Pinochet. Réponse de Kissinger: « Tell Popper to cut out the political science lectures ».

⁹ Il est intéressant de noter que Thatcher, dont nous parlerons dans quelques instants, deviendra très proche de Pinochet, allant jusqu'à le défendre lorsqu'il devra répondre de ses actes quelques années plus tard.

l'État », comme mantra TINA (*there is no alternative*) et comme conviction que « There is no such thing as society ». L'année suivante, ce sont les ÉUA qui portent au pouvoir Ronald Reagan. Dès lors, les deux principales puissances économiques de l'époque adoptent la litanie néolibérale : « La hausse des profits et la diminution des salaires favorisent la croissance, le désengagement de l'État engendre la prospérité, et les syndicats sont un obstacle à la bonne santé de l'économie »^{xi}.

À la fin des années 80, une impressionnante augmentation des taux de profits est atteinte grâce à l'écrasement des conditions de travail de la majorité de la population de même qu'à une augmentation du taux de chômage¹⁰, provoquant un accroissement virulent des inégalités économiques et sociales.

Malgré ce bilan désastreux au plan social et une nouvelle récession au début des années 90, le néolibéralisme continue à se répandre au reste du monde. La chute des régimes soviétiques y contribue d'ailleurs, car elle prouve (supposément) l'inaptitude de la planification étatique de l'économie, réitérant que « there is no alternative ».

1.2 Les fondements philosophiques du néolibéralisme: démystifier l'État de nature néolibéral

Le passage à la modernité fut un moment historique de redéfinition de l'être humain. Vers la fin du Moyen-Âge, on remet en question l'idée que ce qui guide nos actes et notre avenir est dicté par Dieu et ses représentants (royaux). Les XVIII^e et XIX^e siècles, avec le mouvement des Lumières et les révolutions française et américaine, sont de véritables moments d'ébullition intellectuelle, au cours desquels plusieurs philosophes ont recours à l'élaboration du concept d'« État de nature », qu'ils définissent chacun à leur façon. Ces différentes fictions philosophiques, sans prétention anthropologique ni historique, proposent une définition de la nature humaine.¹¹ Décivant les

¹⁰ Le chômage, pour les néolibéraux, est simplement un phénomène naturel. En réalité, il s'agit d'un puissant outil permettant aux employeurs d'écraser la main d'œuvre, soit d'imposer un nivellement par le bas des conditions de travail.

¹¹ Nous ne pourrions insister suffisamment sur l'importance de comprendre le concept d'État de nature. Ce qui est issu de l'État de nature ne sont pas des institutions naturelles mais bien des interprétations humaines de phénomènes naturels. Il s'agit ici de saisir que certains concepts modernes, tels que la propriété privée, ou même le travail, sont tellement assimilés, de nos jours, comme

caractéristiques propres de l'être humain à l'état «sauvage», ces fictions méthodologiques concluent sur les raisons qui ont poussé l'être humain à sortir de la nature pour « entrer » en société (les fondements du «contrat social»).

Voici les pierres d'assises de l'État de nature néolibéral.

a) L'égoïsme comme moteur de l'action humaine

« Chaque individu est mû par son intérêt, et l'égoïsme pousse les gens à se surpasser, à innover dans l'espoir de s'enrichir et il engendre l'opulence. »^{xii} Ainsi, est résumée la prémisse essentielle du néolibéralisme; non seulement l'humain serait-il égoïste « par nature », mais cet égoïsme mènerait à une harmonie naturelle des intérêts.

Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage.^{xiii}

Ici repose une des pierres d'assise de la théorie de l'autorégulation du marché : chacun, en cherchant son propre intérêt, maximise son utilité en se perfectionnant dans ce pour quoi il excelle afin de produire le plus possible. Ensuite, par l'échange entre les individus, cette opulence de biens se répandrait à tous et toutes. Bref, l'intérêt général se réalise automatiquement à partir de la poursuite de l'intérêt personnel; l'individu à la recherche de son propre bien est guidé par une main invisible l'amenant à produire le bien de tous. L'harmonie sociale ne serait donc pas le résultat de l'adhésion de tous et toutes à un idéal social, de la construction commune et consciente d'une manière de vivre ensemble, mais bien de l'orchestration «naturelle» des actes égoïstes d'une « foule d'individus obéissant à une force instinctive et inconsciente »^{xiv}.

Bien sûr, il serait possible de philosopher encore quelques siècles afin de déterminer si l'égoïsme est effectivement inscrit dans la nature humaine ou non. Aussi, nous croyons qu'il est plus intéressant de nous

étant naturels, comme ayant toujours existé. Pourtant, ce sont des constructions humaines, qui furent créées. Nous avons donc un pouvoir sur ces institutions, nous pouvons les modifier.

questionner sur le fait de prendre une telle abstraction comme fondement du vivre ensemble. Autrement dit, que l'humain soit égoïste ou non par nature, pourquoi devrions-nous en conclure que cet égoïsme doit nécessairement être encouragé afin qu'en émerge, peut-être, spontanément et magiquement, le bien-être collectif? Rappelons que les sociétés dites « modernes » ont été les premières à considérer la satisfaction des désirs individuels comme la finalité de la société et que la majorité des sociétés qui nous ont précédé-e-s considéraient au contraire que c'était à travers la poursuite de l'intérêt général que pouvait se réaliser l'intérêt particulier. Il s'agit de l'idée simple voulant que l'être humain ne puisse se réaliser pleinement qu'en appartenant à une communauté.^{xv}

b) Le marché comme création spontanée

Hayek, s'inspirant du darwinisme social¹², croit que la société, et plus précisément le marché, serait issue de la sélection naturelle. Autrement dit, les formes les plus adaptées de sociétés auraient naturellement survécu; les groupes qui auraient adopté le marché l'auraient fait inconsciemment, quasi instinctivement, car ce dernier leur procurait une supériorité face aux autres groupes. En langage clair, la soumission des êtres humains aux lois du marché était aussi inévitable que leur soumission à celles de la nature; ceux qui s'y plient sont donc appelés à se développer, les autres à disparaître. Hayek est sans équivoque sur le sujet : « L'homme n'a pas d'autres choix que de s'adapter de lui-même à ce qui doit apparaître comme les forces aveugles du processus social ». En bref, la raison humaine se serait libérée du joug de Dieu pour créer une société conçue comme « [un] ordre abstrait, [où] les individus ne font qu'accomplir des buts et des objectifs qu'ils ne se sont pas donnés, qu'ils n'ont pas voulus, et ils obéissent à des règles inconscientes qu'ils ne peuvent comprendre ni formuler »^{xvi}.

Pourtant, si l'on se penche sur l'évolution historique du marché, on peut observer que cette conception relève davantage de la fabulation que de la réalité. De fait, le marché tel que nous le connaissons nécessite deux choses; « [d]'une part, l'existence d'un capital suffisant pour employer un assez grand nombre de travailleurs [...]. D'autre part, des hommes et des femmes qui vendent la seule chose dont ils disposent, leur force de travail. [Or] à l'aube du

capitalisme, cette classe de salariés n'existe pas.¹³ Il faudra la créer de toutes pièces »^{xvii}.

Ces deux conditions ne furent obtenues que par un processus historique (et non naturel) engagé par les efforts acharnés d'une classe, la bourgeoisie, qui, en s'emparant de l'État, put entreprendre la transformation de la paysannerie en prolétariat, ainsi que de vastes entreprises de colonisation. Ainsi, d'un côté, nous avons l'expropriation des paysans et paysannes de leurs terres, puis la mise sur pied d'une législation sévère devant les forcer à aller travailler pour des conditions de misère dans les usines.¹⁴ De l'autre côté, nous avons le massacre des populations du « Nouveau Monde » et le pillage systématique de leurs ressources. En bref, la création spontanée (et harmonieuse) du marché semble bien peu convaincante lorsque l'on connaît un tant soit peu l'histoire. La seule proximité de la théorie que nous venons de décrire avec la réalité, c'est que la poursuite par la bourgeoisie de ses intérêts égoïstes a, loin de mener au bien-être général, semé plutôt la misère et l'exploitation!

c) La propriété comme droit naturel

Afin de justifier la propriété privée des moyens de production, les néolibéraux ont encore et toujours recours à la nature, prétextant qu'il est « dans la nature des choses que chacun puisse survivre et, par conséquent, s'approprier ce qui est nécessaire à la vie »^{xviii}. Aussi, dans la vision néolibérale, les humains auraient un droit naturel à la propriété, qui assurerait leur droit naturel à la vie. C'est pour faire respecter ce droit que se serait instituée la société. De plus, si d'une part la propriété privée est justifiée naturellement, le profit qui en découle est lui justifié par des préceptes moraux. De fait, la légitimité du profit est défendue par les notions de risque, d'abstinence et d'épargne; si les riches sont riches, c'est parce qu'ils sont économes. De surcroît, ils ont droit à une plus grande part de la

¹³ Au XV siècle, la population travailleuse du Royaume-Uni est soudée à ses conditions de travail : elle possède ses instruments de production et n'a pas besoin de se vendre pour survivre. Les paysans disposent de parcelles de terre, et le droit féodal leur accorde la possession des terres omniales.

¹⁴ Au Royaume-Uni des lois furent mises sur pied pour interdire le vagabondage et la mendiance (2e infraction, adjugé en esclavage pour 2 ans, 3e infraction, exécution). L'émigration était interdite lorsque l'on manquait de main-d'œuvre dans les usines, et l'on forçait la déportation lorsque l'on en avait trop. Virent ensuite les lois devant maximiser les profits ; plafond salarial, prolongement de la journée de travail et interdiction des coalitions ouvrières. En bref, la main armée de l'État contrôlait fermement la population ouvrière pour satisfaire les intérêts de la bourgeoisie.

¹² Le Darwinisme social est une application de la théorie de la sélection naturelle au domaine social, politique et économique. Dans sa forme la plus simple, le Darwinisme social se résume à « la survie du plus fort ».

richesse puisqu'ils mettent leur propre richesse en jeu dans leurs industries. Quant aux pauvres, ils reçoivent le salaire pour lequel ils ont « librement » vendu leur force de travail et ils ne peuvent que se blâmer eux-mêmes et elles-mêmes si elles et ils ne parviennent pas à en économiser une partie pour la faire fructifier.

Soyons clair-e-s : hors de la société, il n'existe aucun droit. Par définition, un droit est une « construction appuyée par un consensus et la force publique »^{xix}. Autrement dit, si je suis seul-e à penser que j'ai droit à une chose en particulier, et qu'il n'y a pas d'instance supérieure à moi pour faire respecter ce droit, je ne peux compter que sur ma propre puissance pour l'obtenir, et il ne s'agit pas de droit, mais de simple appropriation. De plus, s'il est « naturel pour l'être humain de manger, de boire et de s'abriter, donc de s'approprier les choses pour survivre [,] la nature est muette quant à la forme (collective ou privée) que doit prendre l'appropriation des fruits qu'elle met à sa disposition. Rien dans la nature ne justifie la propriété privée du sol »^{xx}. Ainsi, loin d'être naturelle, la propriété privée serait, au contraire, une construction théorique élaborée à un moment historique donné.¹⁵

Ensuite, s'il fallait une démonstration des innombrables limites des thèses justifiant le profit par le risque et l'épargne des classes possédantes, la dernière crise en aura fourni une multitude. D'un côté, des PDG aux salaires faramineux, dont les manœuvres mènent leur entreprise à la faillite, s'en sortent dotés de parachutes dorés¹⁶ alors que les employé-e-s de ladite compagnie perdent leurs emplois de même que leurs fonds de pension, soit ce qu'ils ont accumulé toute leur vie pour assurer leur retraite. Mais, surtout, le risque réel relié au travail, ce sont les accidents de travail, dont les employé-e-s sont, bien sûr, les seules victimes. Aussi, « [a]u Canada, un accident de travail survient toutes les sept secondes; à toutes les deux heures, il se produit un accident mortel. Selon le Bureau international du

¹⁵ Loin de vouloir effectuer ici une genèse de la propriété privée, soulignons simplement que durant la majeure partie de l'histoire de l'humanité, soit de 2.5 millions d'années avant notre ère à 10 000 ans avant notre ère les premiers humains étaient des chasseurs-cueilleurs et ignoraient la propriété privée.

¹⁶ La dernière crise regorge d'exemples dont un des plus connus : Stanley O'Neal, le PDG de la banque d'investissement Merrill Lynch, une des principales responsables de la crise, se voit congédié avec comme compensation la rondelette somme de 160 millions de dollars, alors que la compagnie encaisse des pertes de 8 milliards de dollars (pertes qui seront absorbées par l'argent du peuple américain).

travail, il faut déplorer plus d'un million d'accidents mortels au travail chaque année dans le monde »^{xxi}. Pour ce qui est de la question de l'abstinence et de l'épargne, nous croyons que cela se passe quasiment de commentaires. Comment encore affirmer une telle chose lorsque nous regardons le faste train de vie des riches, versus l'importante partie de la population travaillant au salaire minimum, salaire ne permettant même pas de vivre au-dessus du seuil de pauvreté tel que défini par Statistiques Canada ?

d) Négation de la justice sociale et justification des inégalités naturelles

Si le marché est une création naturelle et que les individus ne sont pas conscients de leurs actes, il ne peut nécessairement être question de justice sociale; de responsabilité de la société envers ses membres. Hayek l'illustre admirablement en soutenant que « [...] la distribution des revenus par le marché n'est pas injuste, puisque les inégalités qui en résultent ne sont pas le fruit de décisions conscientes et intentionnelles »^{xxii}. Autrement dit, si personne ne l'a souhaité et planifié, la situation d'une personne ne peut être qualifiée d'injuste. La question de la répartition des richesses en vient alors à être question de hasard, voire de catastrophe naturelle.^{xxiii} Pourtant, les auteur-e-s néolibéraux et néolibérales s'empresseront de culpabiliser l'individu sur son propre sort en lui rappelant qu'il en est le seul responsable. Ainsi, double paradoxe s'il en est un : « [t]out en soutenant que personne n'est à blâmer, il trouve le moyen de responsabiliser celui qui perd son emploi, mais pas celui qui le congédie »^{xxiv}.¹⁷

Les néolibéraux reconnaissent malgré tout les inégalités naturelles, soit la chance ou la malchance de naître dans un milieu particulier, les « talents naturels », etc. Toutefois, ils et elles resteront fidèles au darwinisme social en soutenant que ces inégalités mènent à la concurrence, ce qui est une stimulation à l'initiative et qu'il serait nuisible de tenter de corriger ces inégalités.

Afin d'aborder la question de la justice sociale, nous devons désamorcer un des plus grands dogmes

¹⁷ C'est ainsi qu'un individu tel Robert Lucas se fait décerner un « prix Nobel de l'économie » pour avoir « prouvé » scientifiquement que les chômeurs et chômeuses le sont par choix. Difficile à croire pourtant, lorsque l'on apprend par exemple que lorsque la compagnie Alcan a ouvert 50 postes en 1997, elle a reçu 30 000 demandes d'emploi. Mais les chômeurs sans-emploi le sont par paresse...

du néolibéralisme : la richesse, loin d'être œuvre d'individus isolés, est une création collective. Rappelons que pour le néolibéralisme, la société est un mal nécessaire devant permettre à chaque individu de se concentrer sur son travail et qu'ainsi, chacun et chacune est responsable de son sort. Nous devons inverser cette vision et voir la société comme étant la possibilité d'assurer notre bien-être collectif. Autrement dit, « la coopération permet d'atteindre un niveau de richesses que le travail des producteurs isolés est dans l'impossibilité de créer »^{xxv}. Or, si la richesse est un produit de la collectivité, tous et toutes devraient en bénéficier équitablement. De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins disait Marx. Et la justice sociale dans tout ça? Si nous vivons encore dans une société où l'économie est soumise aux aléas du marché et que tous et toutes profitent du fait de se regrouper en société, nous devons aussi assurer protection à nos semblables contre lesdits aléas du marché, à plus forte raison s'ils et elles sont invalides.

e) Pourquoi vivre en société?

De toutes les prémisses philosophiques que nous venons de présenter se dessine un portrait de la société néolibérale. Une société, conçue comme un mal nécessaire, sur laquelle nous n'avons (presque) aucun pouvoir, où nous sommes balloté-e-s par les aléas du marché et où, surtout, nous sommes isolé-e-s, puisque préoccupé-e-s que par notre bonheur égoïste, souvent réductible à des biens de consommation (autrui devenant aussi un bien de consommation comme un autre). L'être humain, réduit à sa finalité économique, porte désormais le nom d'*homo-oeconomicus*, l'être purement rationnel, pour qui tout est compréhensible en termes économiques, cherchant principalement à maximiser ses intérêts, et à minimiser ses pertes. Dès lors, la vie se résume à une équation coûts/bénéfices. Cette description peut sembler banale pour plusieurs, mais lorsque nous la poussons à son aboutissement logique, le résultat peut devenir effrayant. Donnons-en l'exemple suivant, qui se veut caricatural... mais est-il si loin de notre réalité?

Dans la théorie économique du mariage, les deux échangistes créent une cellule productive qui combine optimalement travail rémunéré et travail domestique, partagent le logement et les objets domestiques, financent la production d'enfants éduqués, etc. Le salaire plus faible des femmes sur le marché du travail fait que le ménage sélectionne rationnellement la femme pour la tâche domestique. (...) Les deux échangistes se lient

par contrat afin de s'assurer à long terme les inputs du conjoint et le partage des bénéfices de l'output. Les partenaires se choisissent pour maximiser la qualité des enfants. La décision d'avoir un enfant est un calcul mettant en rapport la satisfaction avec les coûts de cette décision... La recherche de l'éducation résulte d'un processus d'actualisation des hausses futures de rémunération... un calcul de finance en somme.^{xxvi}

Pour les chantres du néolibéralisme, il n'y a aucun problème avec une telle vision, car ce qui importe par-dessus tout est que l'individu soit libre! Pour eux et elles, la liberté se résume à être libre de contraintes afin de pouvoir jouir de ses biens sur sa propriété privée. Mais encore faut-il en posséder. Aussi, dans une société néolibérale, où tout (ou presque) devient privatisé, la liberté se résume à la propriété. C'est pourquoi, par exemple, certaines théories néolibérales admettent qu'il n'existe pas de liberté d'expression, mais plutôt la liberté de s'exprimer « sur sa propriété ou sur la propriété de celui qui consent à l'accueillir gracieusement ou lui loue une salle. La liberté de presse est remplacée par le droit de rédiger, de publier et de vendre un écrit. [Dans une société néolibérale accomplie] les rues étant privées, le droit de s'assembler dépend[rait] de la bonne volonté de leurs propriétaires »^{xxvii}.

Ainsi, en premier lieu, la liberté ne signifie pas simplement d'avoir la possibilité de faire quelque chose, mais d'avoir les moyens de le faire. Tel qu'établi plus tôt, « la liberté d'expression est relative si je n'ai pas les moyens de me faire entendre »^{xxviii}. Nous pouvons alors élargir notre vision de ce qu'est la liberté; il s'agit de pouvoir contrôler sa vie. La liberté « réelle » serait donc « le désir d'être souverain, de s'autodéterminer, à tout le moins de participer à la mise en place des conditions qui déterminent notre existence »^{xxix}. De cette définition de la liberté naît une tout autre vision de l'État. Celui-ci doit garantir deux droits essentiels à tout citoyen: un droit égal de participer à tous les processus de décision et un droit égal d'accès aux moyens d'auto-réalisation¹⁸.

Dès lors, à la vision néolibérale des plus déprimantes nous devons opposer l'impératif de se définir un idéal social, un devoir-être. Nous ne

¹⁸ Afin d'illustrer la notion de moyens d'auto-réalisations, prenons encore une fois l'exemple de la liberté d'expression. Celle-ci, malgré l'accès aux journaux et autres moyens techniques, n'est rien sans l'accès à l'éducation et aux temps libres, par exemple.

sommes pas sur terre simplement pour reproduire mécaniquement la race humaine, mais nous pouvons orienter collectivement notre avenir, soit viser l'établissement d'une société meilleure. Il s'agit du rêve de voir s'ériger un jour une communauté permettant l'émancipation de l'homme, la libération de l'individu.

1.3 Préceptes économiques du néolibéralisme

Le but central du néolibéralisme étant de recréer les conditions de rentabilité du capital, quatre mots d'ordre sont mis de l'avant : stimulation de l'épargne, désengagement de l'État, privatisation et déréglementation.

Stimulation de l'épargne : Il s'agit ici d'un des dogmes centraux de la doctrine économique néolibérale. Partant de la prémisse voulant que « l'investissement dépend du volume d'épargne et que l'investissement stimule la croissance, nous nous devons encourager l'épargne. Or, qui a la plus grande capacité d'épargner? Les riches! Conséquemment, si les riches paient moins d'impôts, l'épargne augmente, celle-ci est ensuite investie dans la production et se transforme en emplois »^{xxx}. Ainsi, nous devons créer la richesse, afin qu'elle se répartisse ensuite, magiquement, par le biais du marché.

Désengagement de l'État : Depuis les années 80, le ralentissement de la croissance et la doctrine de l'épargne ont mis les coffres de l'État à sec et ont donc fait exploser les dettes publiques. Les néolibéraux scandent alors l'impératif de réduction de la fonction sociale de l'État : l'on doit couper dans les services publics (et non piger dans les profits fleurissants des entreprises et des particuliers nantis). Notons que nous parlons ici de désengagement de l'État, et non de réduction de celui-ci, car les néolibéraux ne désirent que la réduction des programmes sociaux. La quasi-totalité des néolibéraux est consciente que le pur marché libre est une fabulation; l'État étant essentiel dans ses fonctions permettant de maintenir en place le système leur permettant de régner en maîtres - à travers le précieux service de protection de la propriété privée, par exemple. Après tout, Adam Smith¹⁹ lui-même ne convenait-il pas que: « le gouvernement civil (...) est, dans la réalité, institué pour défendre les riches contre les pauvres »^{xxxi} ?

Privatisation : La doctrine du désengagement de l'État permet d'ouvrir grand la porte à de nouveaux marchés plus que rentables, tel celui de la santé et de l'éducation. Ceux et celles qui piaffent d'impatience devant le banquet nous rassurent, cela est pour notre plus grand bien, car le privé, de par ses impératifs de dégager des profits, représente l'efficacité et l'honnêteté. L'État, lui, est synonyme de gaspillage, car il engendre automatiquement corruption et paresse²⁰.

Déréglementation : Durant le dernier siècle, « les États ont réglementé dans le but de protéger la santé et la sécurité du public. L'intervention gouvernementale prend diverses formes : imposition de normes de santé et de sécurité au travail, salaire minimum, lois contre la pollution »^{xxxii}. Selon les néolibéraux, ces règles vétustes et inutiles sont encombrantes pour le profit; elles engendrent une hausse de coût et une perte de compétitivité. Par exemple, l'Institut économique de Montréal (IEDM) nous rappelle constamment qu'un salaire minimum constitue un handicap face aux pays ne possédant pas de tels barèmes. Selon les néolibéraux, la concurrence suffirait pour discipliner les compagnies puisque, par exemple, la mise en marché d'un produit nocif amènerait automatiquement la compagnie à être boudée par les consommateurs et consommatrices et se traduirait par des pertes de profits.

L'ALENA²¹ représente l'aboutissement de ces volontés de déréglementation, les droits des compagnies ayant désormais priorité sur les lois des pays membres de l'Accord. Par exemple, une compagnie peut poursuivre un pays pour atteinte au profit si celui-ci décide d'interdire un produit pour des raisons de santé publique ou d'environnement.²²

²⁰ Il est intéressant de noter ici que les néolibéraux reprennent mot pour mot les attaques que des libéraux tel Smith livraient aux États du 18e siècle, alors que « le niveau d'instruction était bas, les hauts postes étaient héréditaires et une partie d'entre eux étaient soumis à la vente » (on peut citer Michel Bernard à cet égard).

²¹ L'Accord de libre échange Nord-Américain est un traité entré en vigueur le 1er janvier 1994 et qui crée une zone de libre-échange entre les trois pays de l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique, Canada).

²² Deux exemples criants: la firme états-unienne Metaclad fut indemnisée à hauteur de 15,6 millions de dollars US par le gouvernement mexicain suite au refus d'autorisation de réouverture d'une décharge de produits toxiques qui contaminait les eaux locales. Dans une affaire portant sur un additif au carburant, le gouvernement canadien a à la fois versé 13 millions de dollars US à la firme états-unienne Ethyl et renoncé à

¹⁹ Un des pères fondateurs du libéralisme.

1.4 Impacts du néolibéralisme: les conditions de vie aux ÉUA

Un simple survol des conditions de vie au sein de la principale puissance économique mondiale, les ÉUA, démontre sans équivoque les conséquences du néolibéralisme; le marché libre et la répartition automatique des richesses, c'est plutôt la misère dans l'abondance. Aussi, malgré les inlassables appels à « créer de la richesse » des « lucides » de ce monde, nous ne pouvons que rétorquer qu'elle est déjà bien plus que créée, elle est simplement soigneusement gardée par une infime partie de la population. La question n'est donc pas tant de stimuler la croissance, que de répartir équitablement le fruit du labeur collectif.

Selon l'ancien ministre du Travail des ÉUA, Robert Reich, le revenu réel des 20% d'Américains et d'Américaines les plus riches grimpe de 26% entre 1979 et 1995, alors que celui des 20% les plus pauvres chute de 9%. Dans le pays le plus prospère de la planète, le pouvoir d'achat moyen retombe à son niveau de 1952. On travaille [aux États-Unis] huit semaines de plus qu'en Allemagne et un mois de plus qu'en 1960. Une voiture bas de gamme, qui vaut quatre mois de salaire moyen en 1974, en vaut neuf dans les années 1990. Le quart de la population américaine de 15 ans ne sait ni lire ni écrire; ils arrivent au 15^e rang pour le niveau d'instruction, derrière la Turquie. Les ÉUA affichent le taux de mortalité infantile le plus élevé de l'Occident (7.8%) et un enfant qui naît à Harlem a une espérance de vie inférieure au nouveau-né du Bangladesh^{xxxiii}.

Désirons-nous réellement suivre la voie tracée par les ÉUA, tel que les lucides nous y enjoignent depuis quelques années?

2. Désamorcer les arguments du comité consultatif

La stratégie des lucides québécois se base sur l'instauration d'un climat d'urgence auprès de la population. Afin d'assombrir l'avenir de la province et de convaincre les contribuables qu'ils et elles courent vers la catastrophe, deux épouvantails sont constamment brandis : la dette et le vieillissement de la population. Au cours de cette section, nous tâcherons de désamorcer ces discours fatalistes afin

l'interdiction de ce produit nocif. Voir l'excellent article « L'ALENA, une mécanique de régression sociale et démocratique » publié le 22 mai 2004 sur le site du RISAL.

d'en arriver à la conclusion que rien, dans la situation actuelle du Québec, ne nous oblige à nous tourner vers la privatisation et la tarification.

2.1 La dette du Québec²³

D'ici quelques années tout au plus, nos rêves – en fait, pas les nôtres, mais ceux de nos enfants – seront brutalement interrompus par des coups sur la porte : les huissiers.^{xxxiv}

Depuis quelques années, la question de la dette du gouvernement du Québec est un argument massue permettant aux lucides de couper court à toute discussion et de convaincre la population de l'aspect inévitable des mesures assassines préconisées. La réduction de la dette serait une urgence nationale selon trois principaux constats :

- Nous pourrions devenir « esclave des diktats des agences de notation²⁴ et des bailleurs de fonds, [rendant] les finances publiques (...) vulnérables à la moindre variation des taux d'intérêt »^{xxxv}. Autrement dit, si notre dette reste élevée, nous ne pourrions plus faire les emprunts nécessaires au bien-être de notre économie.
- La dette imposerait un fardeau annuel insoutenable en frais d'intérêts, qui réduirait à néant la marge de manœuvre du gouvernement et compromettrait les programmes sociaux.
- La dette du Québec, découlant de décennies de surconsommation de services publics par une population vivant au-dessus de ses moyens, aurait atteint un seuil critique. Elle reporterait sur les générations futures le financement de dépenses dont la génération actuelle profite et créerait ainsi une iniquité et un conflit entre générations.

23 Cette section reprend les éléments principaux de l'excellent document « L'heure juste sur la dette du Québec » que vient de publier l'économiste Louis Gill lors d'une conférence de presse regroupant les trois principales centrales syndicales de même que trois importants groupes de recherches progressistes en économie (IRIS, Économie autrement et IREC). Puisqu'il s'agit d'un survol, nous invitons ceux et celles avides d'information à lire le document en entier.

24 Les agences de notation sont des entreprises privées devant établir la cote de crédit d'une entreprise ou d'un pays spécifique, quantifiant ainsi le niveau de confiance que nous pouvons attribuer à ces dites compagnies ou dits pays. Ainsi, la cote attribuée aura une influence sur la capacité d'emprunt d'un pays, de même que sur les taux d'intérêts qui lui seront imposés.

Au cours de cette section, nous tenterons de décortiquer chacun de ces arguments, afin d'en évaluer l'importance. Avant tout, nous devons souligner que, compte tenu de sa complexité et de la grande diversité des manières de l'évaluer, la dette est un terrain des plus fertiles pour semer la désinformation. Et ceux qui ont intérêt à le faire ne s'en privent pas. C'est pourquoi nous tenterons, en premier temps, de résumer simplement les principales composantes de la dette du Québec.

a) Dette brute et dette nette

À des fins de démonstration, nous pouvons faire une analogie avec le budget d'un individu²⁵; ce n'est qu'en fonction de son revenu (le PIB²⁶) et de ses investissements (les actifs financiers) que nous pouvons déterminer la gravité de ses dettes totales (dette brute)²⁷. Indiquer la dette brute d'un pays sans offrir le portrait global, ça n'a aucun sens. La Norvège, par exemple, avait une dette brute à 56 % de son PIB en 2008. Mais elle avait aussi accumulé une cagnotte de plusieurs centaines de milliards, ce qui fait

qu'en réalité, la dette nette de la Norvège est à moins 125% de son PIB.

b) Quelle mesure d'endettement choisir?

Comme si la question de la dette n'était pas suffisamment complexe, les concepts de dette brute et de dette nette ne représentent pas les seules manières d'évaluer l'importance de la dette du Québec. Le tableau suivant démontre bien à quel point la mesure que l'on choisit change complètement le portrait que nous pouvons avoir de la dette (voir tableau 1)^{xxxvi}.

Il est intéressant de remarquer que la mesure menant au chiffre le plus élevé, soit celle de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) affichant un endettement de 94.5% du PIB, est celle qui est constamment brandie par le gouvernement et ses porte-paroles lucides. Le Québec en arriverait ainsi au 5e rang des pays les plus endettés. Il s'agit ici d'un des arguments les plus efficaces pour instaurer la panique face à la dette. Pourtant, si nous prenons quelque temps pour

Tableau 1 - Mesures de l'endettement au Québec en % du PIB

| | Dette brute du gouvernement | Dette nette du gouvernement | Dette locale du secteur public | Information requise par les autorités de réglementation | Méthode de l'OCDE | |
|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|---|------------------------------------|------------------------------------|
| | | | | | Sans portion de la dette du Canada | Avec portion de la dette du Canada |
| | | | | | Brut | |
| | | | | | | |
| % du PIB, 31 mars 2009 | 50% | 43% | 69% | 60% | 54% | 94,50% |

25 Il est important de spécifier que l'analogie avec le budget d'un individu se limite à des fins de vulgarisation, puisque cette même analogie est souvent utilisée pour justifier la nuisance de l'endettement. Un seul exemple suffit à démontrer la différence cruciale entre la situation d'un individu endetté et celle d'un État : ce dernier peut décider de relever ses revenus quand il le désire.

26 Pour mesurer le poids d'une dette, il faut le mettre en rapport avec la taille de l'économie, c'est-à-dire le produit intérieur brut (PIB), qui est la somme des valeurs des biens et services produits au cours d'une année.

27 Nous n'insisterons jamais assez sur ce point, il ne faut jamais dissocier une dette de ses actifs, tel que nous le rappelle un économiste de l'IEDM, un peu malgré lui, lorsqu'il soutient: « Si vous voulez faire peur à vos enfants, prenez la dette brute par habitant, elle ne tient pas compte de la capacité de payer, ni des actifs du gouvernement. » (Source : Jean-François Lisée, « Quand les brutes parlent de dette, c'est pas net », revue Actualité, 2 mars 2010)

regarder calmement la situation, nous pouvons désamorcer ce constat choc; la question principale n'est pas tant de savoir si nous sommes les plus endetté-e-s, mais bien de savoir quel est le réel danger d'une telle dette. Or, un des principaux dangers d'une dette élevée, tel que le soutient lui-même le comité consultatif, est la question de la dépendance aux fameuses agences de notations. Cependant, nous pouvons voir dans le tableau ci-dessus que ces agences n'utilisent pas la méthode de l'OCDE afin de déterminer notre endettement, mais une méthode menant à un portrait beaucoup moins sombre²⁸.

28 Ce calcul de la dette inclut principalement la dette totale du secteur public (dette brute + les dettes d'Hydro-Québec, du

Autrement dit, d'un côté, lorsque le gouvernement présente la question de la dette au public, il mobilise un chiffre alarmant de 94.5% alors que, d'un autre côté, lorsqu'il doit chiffrer sa dette devant les agences de notations, il présente un montant bien moindre soit 63%.

Malgré tout, l'argument voulant que nous soyons en tête de la liste des pays les plus endettés fait rage au sein des médias. Il importe donc d'amener deux importants bémols à la méthode de l'OCDE.

c) L'ajout d'une part de la dette fédérale

Un élément permettant de gonfler le chiffre de la dette est que le gouvernement considère, sans motiver cette option, qu'il faut imputer à la dette du Québec une portion de la dette du gouvernement du Canada, proportionnellement au poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien²⁹. Il s'agit ainsi d'un ajout de 123 milliards, qui représente 44 % de l'endettement brut du Québec. Or, en premier lieu, cet énorme gonflement de l'endettement du Québec est tout à fait injustifié; le Québec n'a aucun pouvoir et aucune responsabilité dans les décisions du gouvernement fédéral qui mènent à l'accumulation de sa dette (par exemple ses nombreuses et coûteuses opérations militaires), ni aucune responsabilité de payeur de dernière instance de cette dette.³⁰

En second lieu, il est possible de démontrer l'absurdité de ce calcul qui y mène en tentant de l'appliquer aux principales composantes économiques du Canada, l'Ontario, et des États-Unis, la Californie (voir tableau 2)^{xxxvii} :

| | Dette brute | Dette méthode OCDE sans part fédérale | Dette méthode OCDE avec part fédérale | % de dette provenant de l'ajout du fédéral |
|-------------------|-------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Ontario | 30% | 38% | 80% | 53% |
| Californie | 8% | 27% | 89% | 70% |

secteur de la santé, des municipalités, etc.) diminuée des engagements envers les régimes de retraites.

²⁹ Rappelons que la part de dette fédérale n'est nullement prise en compte par les agences de notation.

³⁰ Le calcul de la portion de la dette du Canada, ainsi que de ses actifs, à imputer au Québec serait nécessaire en cas d'accession du Québec à l'indépendance. Mais nous n'en sommes pas là, et la dette du Québec continue à être évaluée dans le cadre constitutionnel actuel.

Ainsi, relativement peu endettés, l'Ontario et la Californie figurent parmi les territoires les plus endettés du monde, immédiatement derrière le Québec, lorsque leur endettement est calculé selon cette méthode invalide qui incorpore cette composante illégitime prépondérante qu'est une portion de la dette du gouvernement central.

d) Une comparaison fautive

Lorsque le gouvernement fait référence à la moyenne de l'OCDE, il compare la dette du Québec en date de 2009 aux montants de l'OCDE de l'année précédente, 2008, même si la moyenne de l'endettement des pays membres a radicalement augmenté de onze points de pourcentage entre 2008 et 2009, en bonne partie en raison de la crise économique. Ce qui donne l'écart suivant (voir tableau 3)^{xxxviii} :

| | Brut | | Net | |
|---------------------|-------|------|-------|-------|
| | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 |
| Québec | | 54% | | 19% |
| Moyenne OCDE | 78,4% | 90% | 41,9% | 50,2% |

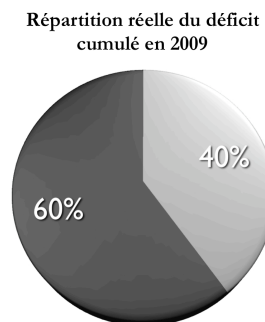
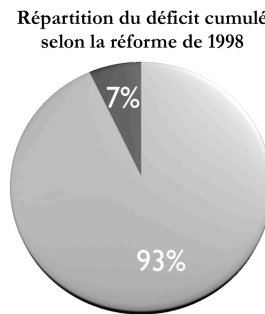
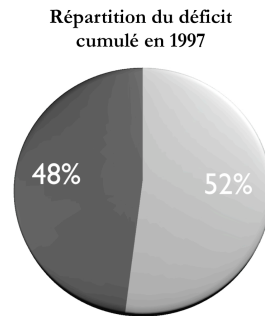
De plus, si l'endettement brut du Québec est légèrement au dessus de la moyenne de l'OCDE, il est intéressant de voir que l'endettement net, lui, est nettement sous cette moyenne, plaçant le Québec au 12e rang, soit sous l'ensemble des pays du G7, à l'exception du Canada. **Autrement dit, a l'encontre du gouvernement qui, en considérant l'endettement brut, affirme que le Québec est au 5e rang des pays les plus endettés, nous constatons, à partir de ces calculs^{xxxix}, que le Québec est moins endetté que toutes les principales puissances économiques de ce monde, à l'exception du Canada.** Afin d'enfoncer le clou, nous pouvons dresser une autre comparaison avec nos voisins des États-Unis (dont la dette se compte en billions de dollars), comparaison dont, habituellement, raffolent tant nos chers lucides mais qui, surprise, n'est pas mobilisée cette fois-ci. Peut-être est-ce parce qu'elle est tout sauf à leur avantage?

Ce lourd endettement, qui est sans proportion avec celui du Québec, est loin d'être spécifique aux États-Unis. Tous les pays industrialisés sont dans la même situation, certains dans une situation considérablement pire, et bon nombre d'entre eux

font face à la faillite. Il suffit de mentionner ceux qui ont plus d'une fois fait la manchette comme l'Irlande, l'Islande, la Grèce, l'Espagne, les pays est-européens de l'ancien empire soviétique, et même le richissime émirat de Dubaï. D'autant plus que la situation budgétaire du Québec est beaucoup plus favorable que celle de la plupart des pays. Alors que le Fonds monétaire international prévoyait en octobre dernier, pour les principaux pays industrialisés, un déficit budgétaire moyen de 10 % du PIB en 2009 et en 2010, et de 6 % en 2014, le déficit prévu au Québec n'est que de 1,6 % du PIB pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011.

e) Bonne dette ou mauvaise dette?

Attaquons maintenant un autre argument fort: la dette du Québec serait, pour les deux tiers, constituée d'une « mauvaise dette », contractée pour financer les « dépenses d'épicerie », c'est-à-dire les dépenses courantes, et pour le tiers seulement d'une « bonne dette », contractée pour financer l'acquisition d'immobilisations³¹; elle serait la conséquence d'un abus de services publics par les Québécois et Québécoises qui vivraient au-dessus de leurs moyens.³¹ Soyons clair-e-s, cela est faux. La réalité est exactement le contraire. La raison en est simple: en 1997 eut lieu une réforme comptable permettant de changer du tout au tout la notion de déficit cumulé³². Les trois diagrammes ci-contre résument les effets de cette réforme à leur plus simple expression.



● Mauvaise dette ● Bonne dette

Du jour au lendemain donc, en changeant de colonne une majeure partie de ce qui était auparavant considéré comme des immobilisations dans le compte des dépenses courantes, l'équilibre relatif entre bonne dette et mauvaise dette se transforme en une situation catastrophique. En réalité, de 1997 à 2009, les excès de dépenses courantes ne représentent qu'un milliard de dollars de l'augmentation de la dette (qui est de 24 milliards de \$) et ce, selon les dires mêmes du gouvernement³³. Ainsi, en date du 31 mars 2009, le Québec serait loin de vivre au-dessus de ses moyens, puisqu'il aurait réussi à diminuer la part de mauvaise dette durant les 10 dernières années (voir le troisième diagramme).³³

f) Que faire avec la dette?

En somme, la dette du Québec ne serait pas aussi élevée que le soutiennent le gouvernement et ses « lucides », la comparaison avec les autres pays est loin d'être désastreuse et la dette est majoritairement une « bonne dette ». Ne reste que l'argument central voulant que la croissance du service de la dette, soit la part des revenus budgétaires consacrée au paiement des intérêts de celle-ci, soit insoutenable pour le gouvernement. Autrement dit, de plus en plus de fonds seraient consacrés à la dette, menaçant de fait même la capacité de financer les services publics. Or, pour faire court, nous pouvons simplement dire que, comme le service de la dette est proportionnel à la dette (il correspond à la dette multipliée par le taux d'intérêt) et que les revenus budgétaires peuvent être exprimés comme une proportion (relativement constante) du PIB, la part du service de la dette dans les dépenses budgétaires varie comme le rapport de la dette au PIB.

³¹ Les immobilisations sont des biens corporels achetés, construits, mis au point ou par ailleurs acquis, qui : 1- Sont conservés pour être utilisés aux fins de la production ou de la fourniture de marchandises, de la prestation de services; 2- Ont une vie utile de plus d'un exercice et sont destinés à une utilisation continue; 3 - Ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. (Source : Site internet du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, section «Norme comptable 3.1 du Conseil du Trésor – Immobilisations».)

³² Nous ne considérons pas qu'il est essentiel de décrire ici le complexe processus comptable derrière cette réforme, pour une description plus précise voir le document de Gill.

³³ Il est évident que nous devons mettre un bémol à cette analyse. Les impacts de la récente crise financière (dont la tapageuse débâcle de la Caisse de dépôt et placement) à occasionnée un important déficit budgétaire de 4.3 milliards de dollars en 2009-2010. Ainsi, la proportion de 40% de mauvaise dette en 2009 sera plus importante à la fin de l'année 2010.

Autrement dit, si le PIB croît plus vite que la dette, l'importance du service de la dette diminuera. Ainsi, nous renvoyons au premier des trois principaux constats que nous pouvons dresser face à la dette:

- Il est inopportun de consacrer des sommes précieuses à la réduction de la dette parce que la réduction du rapport de la dette au PIB est davantage le résultat d'une croissance du PIB plus rapide que celle de la dette, et que le coût de sa réduction est plus élevé que les économies qui en découlent.
- À l'argument du conflit des générations, nous rétorquons que les sommes investies dans la réduction de la dette seraient mieux utilisées si elles étaient consacrées à l'amélioration des services publics. Le pire legs à transmettre aux prochaines générations serait des services publics dilapidés et des infrastructures désuètes. Au contraire, le meilleur legs à laisser aux générations futures et la meilleure dotation à offrir à la génération actuelle consistent dans les investissements dans la santé, l'éducation et les infrastructures sociales, qui sont la base de la richesse actuelle et future.
- Contrairement à un préjugé tenace, qui les présente comme le résultat d'excès de dépenses, les déficits budgétaires qui sont à l'origine de la « mauvaise dette » sont davantage la conséquence de revenus insuffisants, découlant au premier chef de réductions des impôts des entreprises et des nantis. Et le Québec, qui entend réduire encore plus les impôts des entreprises, est d'ores et déjà parmi les pays où la fiscalité leur est le plus favorable.

En somme, il ne s'agit pas ici de banaliser la dette du Québec, mais plutôt de contrer les arguments alarmistes et fallacieux visant à clore le débat sur le type de société que nous voulons, sous prétexte de nécessité économique. Passons maintenant au second argument que brandissent les lucides pour justifier leur agenda politique : le vieillissement de la population.

2.2 Le vieillissement de la population

Depuis plusieurs années déjà, l'on nous martèle que le départ à la retraite des *baby-boomers* engendrera

un choc démographique catastrophique et inévitable pour les travailleurs et travailleuses.

Afin d'y voir plus clair, nous devons premièrement comprendre minimalement comment se font des prévisions démographiques. Périodiquement, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) présente trois projections démographiques : une prévision faible de la population totale, une moyenne et une forte. Habituellement, la projection moyenne est utilisée comme projection de référence. Or, les « lucides », afin de justifier leurs constats catastrophiques, se basèrent sur la prévision faible.^{xiii} De plus, ils se basèrent sur des projections établies en 2003, alors qu'un nouveau rapport établi en 2009 dresse un portrait bien moins sombre. Le tableau suivant présente les différentes projections pour chaque rapport (voir tableau 4).

| | Faible | Référence | Forte |
|---|--------|-----------|-------|
| Population projetée en 2051 selon le rapport de 2003 (en millions) | 6,3 | 7,8 | 9 |
| Population projetée en 2056 selon le rapport de 2009 (en millions) | 7,8 | 9,2 | 11 |

De la projection faible de 2003 à la projection de référence de 2009, nous retrouvons un écart de près de 3 millions d'individus! Nous pouvons retirer deux leçons de cette démonstration. Premièrement, la situation n'est peut-être pas aussi catastrophique que voudraient le laisser entendre les « lucides ». Deuxièmement, l'évolution démographique du Québec est loin d'être une fatalité; s'il y a un écart si important entre les prévisions de l'ISQ de 2003 et de 2009, c'est que l'État, en appliquant une politique familiale avantageuse, eut un effet évident sur le taux de natalité. Autrement dit, il est du ressort politique de l'État de contrôler sa démographie, et l'implantation de programmes sociaux forts, comme des systèmes d'éducation et de santé publics et gratuits, constituerait un excellent moyen d'y parvenir. En effet, ce n'est pas en coupant dans les programmes sociaux et en tarifant davantage que nous attirerons de nouveaux citoyens et nouvelles citoyennes!

L'ampleur et la fatalité du choc démographique désamorcées, reste l'argument de l'explosion des coûts en santé. Or, une récente recherche de l'IRIS nous apprenait que l'augmentation des coûts en santé proviendrait en majorité non pas du vieillissement de la population, mais bien de l'augmentation faramineuse du coût des médicaments, passant de 6%

du budget de la santé à 20%. Pourtant, l'État pourrait mettre un frein au monopole de l'industrie pharmaceutique, notamment en favorisant l'utilisation de médicaments génériques (copies de médicaments brevetés) et de pratiques alternatives.

En bref, à travers les méandres de la désinformation, il est important de retenir que si le vieillissement de la population constitue un défi social important, il n'est pas aussi grave et immuable qu'on veut bien nous le laisser croire.

3. Financement de l'État: solidarité sociale ou liberté de profit

Maintenant que nous avons répondu aux principaux arguments des élites néolibérales du Québec, il importe de se pencher sur le mouvement qui s'opère depuis 30 ans quant au financement de nos services publics. En effet, les mesures qui combinent des baisses d'impôts et des exemptions fiscales pour les riches et les entreprises avec l'instauration de tarifs ont un nom : « défaut volontaire de ressources ». En permettant aux plus riches et aux entreprises de payer moins d'impôts, le gouvernement se prive volontairement d'argent pour que le financement public des services ne soit plus possible et qu'il puisse ainsi y substituer un financement privé. Dès lors, le manque de fonds alloués aux services publics ne tombe pas du ciel : il est dû principalement à des choix politiques bien conscients des derniers gouvernements de la province, libéraux comme péquistes, qui s'en servent pour justifier de nouveaux tarifs.

Or, la différence notable entre les tarifs et les impôts tient à ce que les tarifs ne tiennent pas compte de la capacité de payer des individus, comme le font les impôts. Ces mesures sont donc dites régressives, puisqu'elles contribuent à accroître les inégalités sociales. Par exemple, pour l'achat d'un ordinateur, il n'y a aucune différence de prix, qu'on soit une personne à revenu faible, moyen ou élevé. Cela signifie que plus une personne est riche, plus elle a accès à une quantité et une qualité variée d'ordinateurs, alors que les plus pauvres doivent se contenter de modèles plus bon marché. Le budget Bachand insère les services publics dans cette même logique. Il les transforme en marchandises.

Pourtant, le Québec s'était doté, dans les années 70, d'un système beaucoup plus progressif de répartition de la richesse. Reprenons l'exemple des ordinateurs. Supposons que nous décidions collectivement que le fait de posséder un ordinateur est un droit inaliénable. Que chaque personne qui vit

au Québec, sans distinction d'âge, de sexe, d'appartenance ethnique ou de revenu a droit à un ordinateur. Il nous faudrait alors mettre en place un système de redistribution de la richesse, proportionnel à la capacité de payer de chaque personne, pour rendre les ordinateurs accessibles à tout le monde. Pour ce faire, le gouvernement prendrait une part du salaire de chaque personne, proportionnellement à l'importance dudit salaire, pour que les personnes plus riches contribuent davantage et donnent la possibilité aux personnes avec un salaire faible d'avoir un ordinateur également. De cette manière, des ordinateurs adaptés aux besoins réels de chacun et chacune pourraient devenir gratuits et accessibles, ayant été proportionnellement payés par tous et toutes et pour tous et toutes. Si on compare ce système (progressif) au premier système (régressif), les riches paient davantage, mais chaque personne, sans exception, a un accès égal aux ordinateurs.

Cela dit, si nous avons collectivement choisi de permettre un accès universel aux services publics (la santé, l'éducation), et non pas aux ordinateurs, c'est parce que nous avons jugé que les premiers, loin d'être de simples marchandises, étaient essentiels à la réalisation individuelle et à la participation politique de chaque citoyen et citoyenne au sein de la collectivité. Or le budget Bachand nous place à nouveau devant ce choix : préférons nous une société qui, pour favoriser la liberté de profit, creuse elle-même le fossé des inégalités sociales ou considérons-nous plutôt la justice sociale et la solidarité comme le ciment d'un vivre ensemble un tant soit peu harmonieux?

3.1 Comment planifier l'austérité budgétaire

On dit souvent qu'une image vaut mille mots (voir tableau 5) :

| Tableau 5: Imposition fédérale et revenus des particuliers et des entreprises en % du PIB (1984-2004) | | | | |
|--|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | Particuliers | | Entreprises | |
| | Revenus | Imposition | Revenu | Imposition |
| 1984 | 52,80% | 6,30% | 10,20% | 4,20% |
| 2004 | 49,90% | 9,90% | 13,60% | 2,40% |
| | Diminué | Augmenté | Augmenté | Diminué |

Le portrait a de quoi choquer : les entreprises voient leurs revenus augmenter et leur contribution diminuer de moitié, alors qu'il s'agit exactement de l'inverse pour le commun des mortels. Au niveau provincial, idem : depuis 2000, le gouvernement du Québec, par plusieurs réformes, s'est privé d'un total

de 10 milliards de dollars en revenus^{xliii}. Rappelons que le gouvernement, avec les mesures du prochain budget, estime qu'il ira chercher 11,2 milliards de dollars...

Voici trois des principaux mécanismes couramment utilisés par les entreprises et les plus fortuné-e-s pour se désister de leurs obligations sociales :

- Report d'impôt : le report des impôts, c'est la possibilité de remettre le paiement de ses impôts à plus tard. Par exemple, la compagnie d'aluminium ALCAN a reporté un total de 1,2 milliard de dollars d'impôts sur 10 ans. Seulement, après avoir été achetée par une autre compagnie nommée Rio Tinto, ce montant a été effacé, occasionnant la perte de 1,2 milliard de dollars qui auraient dû servir à payer pour les services publics de l'ensemble de la population.^{xliiv}
- Baisses d'impôts : en 2000-2001, le gouvernement annonce une diminution d'impôts de 4.5 G\$. Celle-ci s'échelonna sur trois ans et profita principalement aux plus fortuné-e-s, tel que le démontra l'IRIS en soulignant qu'il s'agissait d'une économie de 969\$ pour un ménage gagnant 35 000\$, versus une économie de 3034\$ pour le même ménage-type gagnant 100 000\$!^{xliv}
- Paradis fiscaux : l'on regroupe sous l'appellation paradis fiscaux les divers moyens illégaux utilisés par un individu ou une entreprise pour ne pas payer d'impôts.³⁴ L'ex-ministre des Finances Yves Séguin affirmait que la fraude dans les paradis fiscaux « entraînait annuellement un manque à gagner d'un milliard de dollars au trésor québécois »^{xlvi}. Pourquoi de telles pratiques sont-elles tolérées alors qu'elles occasionnent d'importantes pertes? Rappelons simplement le scandale du « Canadian Steamship Line », l'entreprise maritime de Paul Martin, l'ancien premier ministre du Canada et ancien ministre fédéral des Finances. Celle-ci naviguait sous le drapeau des Barbades, permettant ainsi « d'éviter de payer plus de

100 millions de dollars au fisc entre 1995 et 2002 »^{xlvii}...

Ces mesures, combinées, mènent à ce qu'en 1999, 52% des compagnies n'aient payé absolument aucun impôt à l'État québécois (soit près de 140 000 entreprises), alors que les plus rentables d'entre elles ont affiché un bénéfice net commun de 24 G\$^{xlviii}! Avant de se faire montrer la porte du parti libéral, Yves Séguin s'indignait d'une telle situation : « Je m'adresse à la communauté d'affaires: est-ce normal que le gouvernement verse annuellement 5 milliards en crédits d'impôt, soit 3 milliards de plus qu'en Ontario, pour des entreprises dont la majorité est prospère? »^{xlix}.

En bref, le gouvernement du Québec aurait l'argent pour financer adéquatement les services publics. Seulement, pour mieux mettre en place un système régressif, qui profite aux riches et aux entreprises, il s'efforce plutôt de tuer à petit feu notre système progressif.

3.2 Renflouer les coffres de l'État par des mesures progressives

Parmi les entreprises ne payant que peu d'impôts, se trouve une catégorie sur laquelle notre regard se tourne plus particulièrement: les entreprises financières³⁵. Non seulement ces entreprises ont empoché des profits monstre durant la crise économique qu'elles ont elles-mêmes engendrée³⁶, mais elles contribuent moins que les autres. En effet, alors que les autres entreprises contribuent à la hauteur de près de 20% de leurs bénéfices nets, la contribution des entreprises financières ne constitue qu'un maigre 11,4%. D'autre part, contrairement aux entreprises qui menacent fréquemment de délocaliser leurs filiales, les entreprises financières ne peuvent utiliser ce levier comme épouvantail. Autrement dit, elles ne peuvent nous menacer de fermer boutique si nous haussons leurs contributions, puisqu'elles fonctionnent grâce aux économies des populations qui leur confient leurs fonds et en sont donc dépendantes.

C'est pourquoi l'IRIS propose plusieurs mesures visant à renforcer l'obligation qu'ont les entreprises financières de participer aux fonds publics, mesures

³⁴ L'une des tactiques utilisées consiste à ouvrir un compte en banque dans un micro-État comme le Liechtenstein, dans lequel les taux d'imposition sont pratiquement nuls, pour ensuite déclarer tous ses bénéfices dans cet État et ainsi ne pas payer d'impôts dans l'État où l'on travail ou fait des affaires.

³⁵ Le terme d'entreprise financière renvoie au secteur financier, constitué majoritairement de banques et de compagnies d'assurances.

³⁶ Les six plus grandes banques du Canada ont empochées plus de 12 G\$ en 2008 (Source: IRIS, Note socio-économique sur le Budget 2010).

que nous ne décrivons pas en détail ici (voir le document de l'IRIS)¹, mais qui permettraient d'augmenter les recettes fiscales de 5,2 G\$. En voici un court aperçu:

- Augmenter la contribution des entreprises financières de 11,4% à 13%.
- Annuler les multiples « bonbons » consentis aux compagnies, comme la possibilité d'obtenir un taux d'imposition inférieur sur les gains en capital (coût de 470 M\$), soit la majeure partie des gains réalisés par les entreprises financières, ou encore la possibilité de « reporter dans leurs déclarations de revenus de l'année des pertes encourues durant les années précédentes » (713M\$).
- Enfin, et peut-être surtout, revenir à une grille d'imposition à dix paliers³⁷, afin d'offrir des réductions fiscales à 87 % de la population tout en faisant payer ceux et celles qui ont vu leur revenu augmenter depuis trente ans.

En somme, les alternatives à la tarification et aux coupures sont nombreuses; il n'en tient donc qu'à nous de faire en sorte que celles-ci soient davantage exploitées.

4. Défendre les services sociaux publics

4.1 Santé³⁸

Il y a près de quarante ans, au Québec, les soins de santé étaient complètement privés. Des familles complètes pouvaient s'endetter jusqu'à tout perdre si l'un ou l'une de ses membres tombait malade et avait besoin de soins coûteux. C'est pourquoi, vers la fin des années 60, les mouvements populaires du Québec ont largement milité pour une couverture universelle et complète des soins et services de santé médicaux. Les Québécoises et Québécois en avaient assez que

³⁷ Jusqu'en 1988, le Québec avait 16 paliers d'imposition, chacun correspondant à un pourcentage d'impôts à payer selon son revenu. Il ne reste désormais plus que trois paliers, le plus haut s'arrêtant à 76 771\$, ce qui veut dire que toutes les personnes qui ont un salaire égal ou supérieur à ce montant paient 24% de celui-ci en impôts.

³⁸ Une grande part de cette section est inspirée ou reprise textuellement de la brochure : « Réanisons un système de santé public qui opère » de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), de l'article : « La bourse ou la vie: La santé au Québec ne doit pas servir l'accroissement de l'argent, mais le bien-être des personnes » de Camille Robert et Éric Martin et de la note socio-économique : « Le privé en santé » de Guillaume Hébert et Jean-François Landry de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

des millions d'entre eux et elles n'aient pas accès aux soins nécessaires à la santé. Ensemble, en donnant chacun une partie de son avoir individuel pour le mettre en commun, les Québécois et Québécoises ont réalisé qu'ils et elles étaient suffisamment riches pour que de telles situations ne se reproduisent plus jamais. Nous avons désormais tous et toutes une carte-soleil dans la poche et quand vient le temps de nous rendre à l'hôpital ou au CLSC, nous n'avons jamais à choisir entre rester malade ou vider notre compte en banque. C'est ça, la solidarité sociale.

Toutefois, il est vrai que le système de santé québécois connaît présentement de nombreux problèmes: inaccessibilité à un médecin de famille, longueur et lourdeur des listes d'attente, salles d'urgence combles, infections bactériennes, etc. Mais avant de sauter sur les solutions « miracles » du privé et de la tarification, il faut se demander pourquoi le système de santé va mal. Car, pour trouver des solutions, nous devons avant tout savoir de quel problème on parle. Seraient-ce quelques éléments du système public qui posent problème? Ou le système public est-il lui-même le problème? Autrement dit, peut-on « réparer » le système public, ou celui-ci est-il inévitablement voué à l'échec? Le privé peut-il être une solution? Pourrait-il créer de nouveaux problèmes? Nous tenterons, au cours des prochaines pages, de clarifier chacune de ces questions.

a) La tentation du privé

De nos jours, on voit généralement d'un bon œil la possibilité d'une plus grande présence du secteur privé en santé. Pas étonnant: dès qu'on écoute les grandes chaînes de télé ou de radio ou qu'un ouvre la majorité des journaux, on entend que le système de santé public gaspille notre argent et qu'en plus, il est complètement engorgé. Comble du malheur, des réformes n'y changeraient presque rien. Ce serait un système pourri de l'intérieur qui ne pourrait assurer à lui seul les services dont la population a besoin. Seulement, la situation presse: les vieux arrivent! Les *baby-boomers* vieillissants feront bientôt exploser les coûts de santé et nous plongeront dans le déficit jusqu'au cou! Le privé ne nous en donnerait-il pas « plus pour notre argent » ? Il permettrait:

- ✓ D'appuyer le système public en prenant en charge une partie des patients et patientes à traiter, ce qui allégerait la tâche du public et lui permettrait d'offrir un meilleur service;

- ✓ De créer une compétition avec le système public, ce qui obligerait celui-ci à être plus efficace en traitant plus de patients et de patientes pour moins d'argent.

La porte à l'assurance privée est maintenant ouverte et les cliniques privées poussent à la vitesse d'un champignon, faisant miroiter leurs alléchants avantages. La tentation nous guette... Il faut donc se poser une question : sommes-nous en train de nous faire piéger?

b) Autopsie d'une privatisation planifiée

Avant tout, clarifions une chose: la pluie tombe du ciel sans qu'on ne puisse rien y faire, mais pas le privé. Si le système public va mal, ce n'est pas à cause du destin, mais de choix politiques, que des personnes en chair et en os ont fait dans les 30 dernières années au Québec, dans le but de mettre tout en place pour que le privé ait l'air de la solution idéale.

En effet, à partir du milieu des années 90, les politiciens et politiciennes du Québec n'avaient qu'un mot à la bouche : déficit. Des sommes énormes avaient été investies afin d'assurer à tout le monde d'être soigné et de pouvoir étudier sans se ruiner. Seulement, tout à coup, il semble que tout cela se soit mis à coûter trop cher. L'expression « se serrer la ceinture » devenait alors particulièrement à la mode et il fallait apparemment accepter docilement de travailler plus pour moins, afin d'éponger le coût de nos programmes sociaux trop gourmands. De toute manière, tout le monde le faisait, pourquoi pas nous?

Les dirigeants et dirigeantes ont alors dit: Faire plus avec moins? Facile! On a qu'à couper dans le nombre d'étudiants admis et d'étudiantes admises en médecine et dans les autres programmes des sciences de la santé, puis à diminuer le nombre de lits dans les hôpitaux, pour ensuite couper dans l'investissement consacré à l'équipement diagnostique et médical. Et, tant qu'on y est, pourquoi ne pas envoyer des milliers d'infirmiers et d'infirmières à la retraite sans renouveler leur poste? C'est ce que le gouvernement a fait:

Ainsi, au Canada, alors que le nombre de médecins est passé de 1,8 par 1000 habitants en 1980 à 2,1 en 1990 (ce ratio est par la suite demeuré stable jusqu'à aujourd'hui), il a progressé dans tous les autres pays de l'OCDE. La plupart des pays de l'OCDE ont un ratio supérieur à

3,0 médecins par 1000 habitants, soit presque 50% de plus qu'au Québec.ⁱⁱ

Le gouvernement grugeait donc le système de santé volontairement, pour payer trop rapidement une dette pas si alarmante que ça (voir la section sur la dette).

Par la suite, en 2005, la Cour suprême du Canada a rendu (à quatre juges contre trois) le jugement Chaoulli, qui levait l'interdiction de l'assurance privée pour les soins et services médicalement requis. Fort de cette décision, le gouvernement Charest a alors ouvert la porte à l'assurance privée pour les chirurgies de la hanche, du genou et des cataractes et annoncé la possibilité d'un élargissement de cette brèche. Entre l'ouverture à l'assurance privée et la mise sur pied de cliniques privées, il n'y a qu'un pas : des promoteurs privés ont rapidement annoncé la mise sur pied de cliniques ou d'organisations à but lucratif comme Optima, Élite, Rockland MD et le groupe Chaoulli. Certaines de ces cliniques nagent dans une illégalité que semble tolérer avec complaisance le Ministre de la Santé.

Ainsi, le budget Bachand, qui crée un précédent historique au Québec **en abolissant la gratuité des soins de santé** n'est en fait que l'aboutissement de ce saccage planifié du système public.

c) Et le privé dans tout ça?

Lorsqu'on réalise que la santé au Québec représenterait un marché de près de 2 milliards de dollars annuellementⁱⁱⁱ, on comprend mieux pourquoi certaines personnes trouvent très utile de tuer à petit feu le public pour mieux faire entrer le privé. « Quand on veut noyer son chien, on l'accuse de la rage », disait Molière. C'est pourquoi d'importants lobbys d'entrepreneur-e-s font d'énormes pressions sur le gouvernement pour obtenir le droit d'exploiter la maladie comme d'autres exploiteraient une mine d'or. Est-ce que ça veut dire que le privé pourrait nécessairement nous soigner mieux et plus vite que le public?

Voyons ce qu'il en est:

- ✓ Pour l'OCDE, « ... ce sont généralement les catégories à haut revenu qui souscrivent ce type d'assurance [privée] et rien ne permet de dire que cela réduit du même coup les temps d'attente dans le secteur public...»^{liii}

- ✓ Selon la même étude, les pays qui subventionnent de façon importante l'assurance maladie privée, comme l'Australie et les États-Unis, ont vu les recettes du budget public baisser et ses dépenses augmenter, empirant par là une situation déjà fragile.
- ✓ L'assurance privée exclut d'emblée plusieurs catégories de personnes plus vulnérables : les personnes à risque (tabagisme, haute tension, obésité, maladies chroniques ou même héréditaires); les personnes à faible revenu; les personnes d'un certain âge (les jeunes enfants sous médication ou les personnes de 65 ans et plus par exemple).
- ✓ Si le privé donne plus rapidement accès aux soins, c'est parce qu'il s'occupe uniquement des cas simples et prévisibles, et laisse le public écopier des cas compliqués et imprévisibles. Le stratagème est tellement banal qu'il porte un nom, le « cherry picking » [sélection des cerises rouges].^{liv} Pendant ce temps, à travers les subventions qu'il reçoit, le privé siphonne des fonds gouvernementaux qui auraient pu servir au bon fonctionnement du système public.
- ✓ L'assurance privée n'a pas d'impact significatif sur la qualité des soins, puisque les assureurs donnent la priorité à la rentabilité et au versement des dividendes aux actionnaires. Aux États-Unis par exemple, on a démontré que le taux de mortalité des patients et des patientes des cliniques privées de dialyse était 8 % plus élevé que dans les cliniques publiques et que les soins publics étaient plus efficaces et plus courts, et les doses de médicaments moins élevées.
- ✓ L'assurance privée coûte beaucoup plus cher que l'assurance publique, particulièrement en raison des coûts d'administration et de mise en marché. D'ailleurs, au Canada, les 13,20% des dépenses qui passent par l'assurance privée coûtent plus à administrer que les 71,96% des dépenses du système d'assurance public! D'ailleurs, peu importe le pays, les coûts administratifs d'un système de santé privé sont *toujours* plus élevés que ceux d'un système public^{lv}.

- ✓ Déjà, le coût des régimes d'assurances collectifs pour les soins non couverts, comme le dentiste et l'optométriste, n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Si les travailleurs, les travailleuses, les étudiantes et étudiants devaient également payer une assurance privée pour d'autres soins, les coûts seraient inabordables pour la majeure partie d'entre eux et elles.

Le privé, une solution? Permettons-nous d'en douter...

d) Un système de santé privé au Québec, ça ressemblerait à quoi?

Évidemment, ce n'est pas lorsqu'on est en santé que l'on perçoit nécessairement au jour le jour l'utilité de la carte-soleil. En effet, il peut sembler impertinent à une personne qui utilise celle-ci tous les cinq ans de payer des impôts pour l'assurance-maladie. Toutefois, les situations graves ou chroniques révèlent toute son importance. Un enfant hémophile, qui a besoin de transfusions de sang à tous les mois, un ou une asthmatique faisant souvent des crises ou une personne qui passe une semaine à l'urgence après une fracture, sont autant d'exemples de patients et patientes qui recevraient une facture salée en passant à la caisse dans un système privé. À titre d'exemple, en comptant les 7 visites obligatoires et les trois échographies, une grossesse coûterait au bas mot 250\$ si un ticket modérateur de 25\$ par visite était exigé, comme le laisse entendre le budget Bachand.

Par ailleurs, les modèles étrangers de soins privés sont peu inspirants. En Suède, les malades doivent payer des frais modérateurs lorsqu'ils ou elles ont recours à des soins afin de « prévenir l'utilisation excessive des services de santé »^{lvi}. Néanmoins, rien ne prouve que ces frais diminuent réellement le nombre de visites médicales superflues. Une étude^{lvii} a démontré qu'en une année, 22% des gens ne s'étaient pas rendus chez un médecin à une ou plusieurs occasions à cause des coûts. Chez les plus riches, seulement 5% ont évité de voir un médecin pour des motifs financiers. Si l'on inclut les frais de dentisterie et les médicaments, les tarifs excèdent 1000\$ par année (donnée médiane de 2005).^{lviii}

En Angleterre, en décembre 2003, le gouvernement Blair a modifié le statut des hôpitaux en accordant des privilèges aux établissements les plus performants. Ces derniers, qui peuvent être gérés par les autorités publiques ou des entreprises privées, gagnent de l'autonomie dans l'organisation du budget,

dans les investissements et dans les choix de financement. Une étude publiée en janvier dernier dans *The Economic Journal* révélait les conséquences de l'intrusion du privé dans le *National Health Services* (NHS), notamment la hausse du taux de mortalité. De plus, certains hôpitaux tendaient à multiplier les rendez-vous pour étirer les traitements et maximiser les entrées d'argent.

Dans un système privé ou partiellement privatisé, la seule autre option qui nous épargnerait de devoir payer de notre poche le plein prix des soins serait de payer des frais mensuels pour adhérer à une assurance privée. Seulement, comme c'est privé, rien n'empêche aux assurances d'augmenter leurs prix comme elles veulent! À titre d'exemple, de 2001 à 2006, les primes et les franchises des assurances privées ont augmenté de 60% aux États-Unis. Le coût moyen d'une assurance pour une famille varie de 10 000\$ à 15 000\$ selon les États. Aurons-nous 900\$ par mois pour souscrire à une assurance privée?

Pire, «[les tarifs peuvent] inciter les personnes à attendre que leur état de santé se dégrade avant d'utiliser des services généralement plus lourds et plus coûteux ou à réduire l'utilisation de tous les services, autant ceux jugés médicalement essentiels que ceux dits discrétionnaires ou de confort.» Puisque les gens qui n'ont pas l'argent nécessaire attendront pour se faire soigner, nous risquons de nous retrouver à payer des coûts plus élevés au bout du compte, car leur état se sera aggravé. Et c'est sans parler, bien sûr, des dommages pour la santé de ladite personne, qui se retrouvera avec un problème beaucoup plus grave que ce qu'il aurait été si on l'avait traitée plus tôt.

En bref, voilà à quoi ressembleraient les impacts d'un système de santé privé au Québec : une population plus malade, avec une espérance de vie plus courte, le retour des faillites liées aux soins de santé et des inégalités sociales encore plus profondes.

4.2 Le Rapport Parent – pourquoi l'école accessible?³⁹

Voyons maintenant ce qu'il en est de l'instauration d'un système d'éducation public et accessible au Québec. Car à travers la question du financement, c'est la question du type d'éducation que nous voulons pour notre société qui est en cause. Cette section vise donc à mettre en lumière les motivations

profondes qui ont présidé à la démocratisation du système d'enseignement au Québec. Pourquoi était-il nécessaire que chacun et chacune puisse être en mesure de poursuivre une formation plus poussée qu'autrefois? D'une part, nous verrons que ce qui motive en premier lieu les élites réformatrices consiste en l'exigence d'un rattrapage par rapport aux développements économiques qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale, mais, d'autre part, on met également de l'avant un programme normatif qui favorise l'étude des humanités et la formation d'individus autonomes et éclairés; c'est ce qui favorisera l'instauration notamment de toute une formation générale (philosophie, littérature, etc.) au cégep. La généralisation de l'accès à l'enseignement prend alors la figure d'une émancipation collective et individuelle dont la pierre de touche s'avère être l'éducation, sa démocratisation et son amélioration.

Enfin, ces détours n'étant pas sans importance, cette brève introduction nous aidera à saisir que c'est précisément l'arrimage au marché qui est en cause dans la remise en question des idéaux de la Révolution tranquille, à savoir la formation humaniste et l'idéal d'égalité et de liberté. Plus précisément, nous serons à même de comprendre que le retournement quant à la vision de l'éducation est le principal facteur qui explique que les ressources jusque-là allouées à des objectifs de justice sociale, seront de plus en plus concentrées dans le champ de la croissance économique. Ces quelques considérations devraient fournir une réponse satisfaisante au discours largement répandu aujourd'hui qui soutient que l'éducation postsecondaire soit un «investissement personnel» (puisque ces bénéfices seraient avant tout personnels).

a) S'adapter à la société technologique

Le Rapport Parent⁴⁰ s'inscrit sans aucun doute dans le vaste mouvement de rattrapage et de modernisation de la société québécoise qu'a constitué la Révolution tranquille. À cette époque, l'éducation accuse un fossé entre l'administration cléricale sous l'égide de laquelle elle est jusqu'alors demeurée et les exigences d'une société moderne. Cela fait d'ailleurs plus d'une décennie, en 1964, date à laquelle la Commission dépose son Rapport, que l'ensemble des

³⁹ Texte repris presque intégralement de : VADEBONCOEUR, Julien. *Le Rapport Parent - pourquoi l'école accessible?*, Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), Mémoire sur l'Aide Financière aux études, septembre 2009, p. 9 à 13.

⁴⁰ Rapport commandé par le gouvernement du Québec à la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* et publié en 1964. Il porte le nom du président de la Commission Mgr Alphonse-Marie Parent. On y propose notamment la création du ministère de l'éducation, la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et la création des CÉGEPs.

acteurs du monde de l'éducation exige une transformation en profondeur de l'éducation, tant des structures de son administration que de son contenu ou de son financement.

Le poids se fait sentir quant à l'exigence de démocratiser le système d'enseignement, jusqu'alors réservé à une mince couche de la population. En effet, on assiste à une explosion des effectifs scolaires suite au *baby-boom* de la IIe Guerre mondiale et à l'importante vague d'immigration qui a suivi celle-ci. Mais la plus importante influence consiste assurément en l'exigence d'une spécialisation accrue de la main-d'œuvre. Les apports des développements scientifiques et technologiques à l'économie ont eu pour effet d'augmenter les compétences requises et les qualifications techniques nécessaires à la pratique d'un métier. De plus en plus, le Québec s'urbanise et les jeunes gens se ruent vers l'industrie moderne pour laquelle l'éducation traditionnelle s'avère insuffisante.

Parallèlement, on voit émerger le secteur économique tertiaire; c'est-à-dire tous les emplois non manuels, ou non manufacturiers, qui relèvent notamment de la gestion corporative, de l'ingénierie, du *marketing*, de l'information, de la fonction publique, ou encore, du secteur des loisirs en pleine expansion du fait de la généralisation d'un univers de consommation de masse. Tous ces nouveaux emplois associés à l'essor d'un pays industrialisé requièrent une éducation largement plus poussée qu'autrefois.

Enfin, la généralisation de l'instruction publique s'explique par la motivation de la classe politique de l'époque de parvenir à un rattrapage pour assurer le progrès économique et social d'un Québec moderne. Plus généralement, ce sont toutes les sociétés occidentales « développées », dont le Québec n'est qu'un exemple, qui vont reconnaître à cette époque la place centrale de l'éducation dans le développement économique. Comme on peut lire dans le Rapport :

La société technologique, de par sa nature même, exigera des sommes considérables pour fin d'enseignement [sic]; mais ce sont plutôt des investissements que des dépenses; car l'enseignement conditionnera la survie et le progrès de chaque pays.^{lix 41}

⁴¹ Plusieurs références citées plus loin proviennent de l'ouvrage de Claude Corbo. Bien que nous ayons eu quelques contentieux politiques avec le personnage, nous sommes tout de même disposés à reconnaître son apport à la mémoire collective, sans toutefois donner quelque crédit que ce soit à ses orientations politiques.

Mais si l'éducation se trouve fortement associée à l'exigence d'adaptation face aux canons de l'économie d'après-guerre, il n'en demeure pas moins que le Rapport contient un ensemble de considérations visant à juguler les effets néfastes accompagnant ce mouvement. En effet, l'émergence d'une société de consommation comporte son côté pervers. La publicité notamment, et d'une manière générale, les *mass media* mettent en place des mécanismes de persuasion qui menacent d'emporter la bonne intelligence et l'esprit critique des citoyennes et citoyens si rien ne les en empêche.

Toutefois, de l'avis du Rapport, ces outils peuvent contribuer à l'épanouissement de la société si, et seulement si, ils se déploient dans un contexte où les individus sont outillés pour leur faire face. Le Rapport soutient que « l'homme moderne doit donc être en mesure de dominer et de faire servir à son profit ce qui pourrait devenir l'outil de son asservissement »^{lx}. La société doit doter les individus d'une éducation critique de manière à contrer « l'apathie intellectuelle » et le « conformisme » si caractéristiques de la société de consommation.

Ainsi, d'une part, le Rapport est clairement orienté par la nécessité de s'adapter aux développements économiques récents, mais, d'autre part, il fait sien l'idéal moderne d'une autonomie de l'individu et d'une société véritablement démocratique que seule une éducation intégrale est à même de réaliser.

b) L'humanisme du Rapport Parent ou le « pluralisme de la culture »

« L'éducation n'est plus, comme autrefois, le privilège d'une élite. La gratuité scolaire s'impose pour généraliser l'enseignement »^{lxi}, proclame le Rapport Parent. Ce dernier recommande évidemment la démocratisation intégrale de l'enseignement, nous y reviendrons, mais surtout, il met cette démocratisation au service d'un idéal humain. La démocratisation du savoir doit être au service de l'idéal démocratique du citoyen éclairé, doté des outils nécessaires pour évoluer librement dans le contexte d'une société de consommation de masse. Le savoir doit alors cesser d'être le privilège de l'élite pour servir le plein épanouissement de tous et toutes.

D'abord, ces finalités quant à la formation de l'individu se fondent sur le constat de l'effondrement du monde traditionnel. On sent que le seul legs de la culture, qui se fonde notamment dans la famille, la communauté rapprochée et la religion, ne peut plus

suffire à la formation des individus. Le décalage entre la société canadienne-française, encore ancrée dans un univers fortement traditionnel, et la société moderne à laquelle elle est confrontée accuse un fossé que seule l'éducation peut permettre de combler. On ne peut plus envisager l'unité de la société sous le seul angle de la tradition, de la survivance et de la religion. Désormais, on attend de l'éducation que « chaque nouvelle génération y recueille l'héritage de connaissances et de vertus intellectuelles et morales que lui lègue la civilisation humaine »^{lxiii}.

Tout comme l'éducation doit pourvoir aux nécessités économiques du temps, on requiert d'elle qu'elle supporte un certain idéal civique, celui de la citoyenne et du citoyen doué-e-s de raison et capables de s'orienter et d'orienter la société par la réflexion et la discussion. C'est à ces fins que le Rapport privilégie ce qu'il nomme le « pluralisme de la culture », c'est-à-dire une connaissance équilibrée des quatre univers de connaissance que sont les sciences pures, les sciences appliquées, les communications de masse et les humanités.

Les *humanités* relèvent de l'héritage de la haute culture humaniste, jadis réservée à l'élite. L'étude de la philosophie et de la littérature y occupe une place centrale. Elles doivent stimuler la réflexion, la sensibilité et aiguïser la rhétorique. Au Québec, ce sont les collèges classiques et les universités qui, surtout avant la Révolution tranquille, se sont acquittés de transmettre ce bagage culturel.

La *science moderne* constitue également un pan d'importance dans l'éducation contemporaine. Insistant sur la quête de la Vérité et de l'objectivité, la science promet d'aiguïser l'esprit d'analyse et une certaine vivacité intellectuelle. Par ailleurs, la science ayant occupé une place si centrale dans la modernité quant à l'émergence d'une représentation rationnelle du monde, elle ne pouvait qu'avoir une place centrale dans l'éducation.

Mais ce qui est de loin le plus important consiste en l'apport de la science à l'économie. Jouant un rôle de fond dans l'expansion économique, on attend de la science qu'elle démontre son utilité. Ainsi, nous avons vu émerger les *sciences appliquées*, c'est-à-dire directement liées aux intérêts économiques. C'est précisément cet aspect du savoir qui est concerné lorsque les artisans de la Révolution tranquille exigent une formation adaptée aux exigences de la nouvelle économie. Le Rapport affirme :

Dans tous les domaines, le travailleur devra recevoir une formation professionnelle et technique assez large et polyvalente, qui lui permette de passer d'un emploi à l'autre suivant les changements technologiques^{lxiii}.

Les sciences appliquées (ou technosciences) se trouvent impliquées dans la formation des travailleurs et travailleuses, notamment aux niveaux collégial et professionnel, mais aussi au niveau de l'ingénierie, de la gestion, de l'enseignement même⁴² et d'une multitude d'autres domaines. Elles se retrouvent au cœur de l'accroissement économique d'une société puisqu'elles répondent à l'exigence d'une spécialisation accrue de la main-d'œuvre dans tous les domaines de l'économie et de l'administration publique.

Enfin, nous l'avons évoqué, la culture véhiculée par les *moyens de communication de masse* développés tout au long du XXe siècle exige qu'on mette en place une éducation permettant d'y évoluer avec prudence et maturité. D'une part, le contenu des médias – et de certains en particulier – peut être toxique si ingurgité à trop fortes doses. Notons surtout que, pour le Rapport, ce nouvel univers inaugure tout un rapport au monde et à la société qui bouleverse profondément les habitudes de vie et les valeurs. Il faut donc chercher à bénéficier du potentiel libéré sans toutefois sombrer dans l'« apathie » évoquée ci-haut.

Voilà donc les quatre grands champs de la culture auxquels le Rapport soutient qu'il faille préparer chaque individu. Chacun et chacune doit en avoir une connaissance équilibrée de manière à évoluer sainement en société.

Nous retrouvons alors, dans cette conception de l'éducation que le Rapport met de l'avant, les deux mêmes tendances à la modernisation consistant, d'une part, à accroître la productivité par une spécialisation accrue de la main-d'œuvre et, d'autre part, à fournir un ensemble de connaissances à même d'assurer le plein épanouissement de la personne.

Notons que pour le Rapport, si ces deux tendances apparaissent en opposition, elles ne doivent nullement l'être. On doit plutôt y voir une complémentarité où

⁴² On sous-estime souvent le rôle central que jouent les diverses technosciences dans la plupart des professions. L'exactitude de la science fournit une mainmise sur la réalité d'une efficacité sans équivalent, en théorie du moins. Ici, en vedettes, les *sciences de l'éducation* qui occupent une part importante de l'enseignement universitaire

les effets aliénants de la vie économique se trouvent contrebalancés par une importante formation à caractère humanisant qui fournit des ressources indispensables pour demeurer maître de soi-même dans l'univers fantasmatique de la société de consommation.

c) Égalité et liberté

Le Rapport entend alors consacrer le « droit à l'éducation » de manière à ce que plus aucun individu ne soit tenu d'orienter sa formation en fonction de son portefeuille. La démocratisation du savoir vise à réaliser le potentiel humain inscrit en chacun et chacune. **L'éducation doit conséquemment être ouverte à quiconque possède le talent et la volonté pour y accéder.**

Un sens particulier de l'égalité est donc inscrit à même le Rapport, celui de l'*égalité des chances*. Voici le passage du Rapport qui l'évoque :

Tout d'abord, la démocratisation appelle les hommes à la réalisation de plus en plus complète d'une égalité véritable entre eux : non seulement l'égalité de tous devant la loi et dans l'exercice des droits politiques, mais encore l'égalisation progressive des chances pour tous dans la vie en société. [L]'éducation apparaît aujourd'hui comme un des moyens de réaliser cette égalité⁴³.

La démocratisation de l'éducation vise donc, en garantissant l'accès pour tous et toutes, à surmonter les disparités en société. Par des mesures incitatives (gratuité scolaire et aide financière), on estime être en mesure de mettre en œuvre ces principes. On veut permettre un accès égal à l'enseignement par-delà les inégalités sociales en ayant l'assurance que cette accessibilité aura à son tour un effet curatif; c'est-à-dire que l'éducation éliminera progressivement les disparités.

Permettons-nous une remarque sur l'originalité du concept d'*égalité des chances*. Il s'agit là d'une notion toute particulière qui s'est développée dans le contexte des trente glorieuses (1945-1975). Elle est en quelque sorte l'enfant bâtard du mariage forcé entre le libéralisme et le socialisme. Du socialisme, car elle admet que même si le droit formel reconnaît l'égalité de tous et chacun, il n'en est rien dans la réalité. L'égalisation des conditions sociales requiert alors une *intervention politique* en ce sens, ce qui est tout à fait contraire à l'orthodoxie de la théorie libérale classique. Du libéralisme, car elle laisse tout de même une place

à l'initiative individuelle dans l'ascension sociale, refusant d'intervenir politiquement pour créer ici et maintenant une égalité complète entre tous et chacun, comme c'est le cas dans les pays socialistes, en théorie du moins⁴³. C'est donc dans le sillage de ces deux camps que prendra forme une mouture toute particulière que l'on pourrait appeler la social-démocratie. L'égalité des chances étant partie intégrante de son idéologie, elle lui confère une grande légitimité. Le Rapport endosse cette vision lorsqu'il soutient que c'est le « devoir de l'État d'assurer à tous des chances égales en éducation »⁴⁴.

Nous voyons donc là le premier volet égalitaire du Rapport Parent, à savoir la visée d'égalisation économique par le biais de la démocratisation de l'enseignement. Mais tout un autre volet doit aussi être envisagé : celui d'une égalité civique en tant qu'il est nécessaire que chaque citoyen et citoyenne reçoive un bagage intellectuel qui leur permette une égale participation à la société démocratique. Nous pourrions appeler ce volet l'*égalité civique*.

[...] dans une civilisation technique qui évolue vers la culture de masse, l'homme qui n'a fait que des études élémentaires est privé d'une part importante de sa liberté de penser et d'action; il risque d'être la victime du progrès technologique et le jouet de toutes les influences et de toutes les propagandes.⁴⁴

Cette égalité appelle donc, en un certain sens, la liberté des individus, celle-ci étant comprise d'une façon positive⁴⁴ en tant que capacité et pouvoir de chacun et chacune de participer à la vie civique de la société. Pour le Rapport, la transmission d'un bagage intellectuel et moral est la condition *sine qua non* de la pleine possession de soi-même et du monde qui nous entoure. On privilégie donc, d'une certaine manière, une vision où l'épanouissement individuel est

⁴³ Notons que nous sommes en pleine Guerre froide à l'époque et qu'un nombre important de pays, notamment en Europe de l'Est, expérimentent des politiques socialistes. C'est ce que l'on nomme le « socialisme réel ». Le socialisme gagnant en popularité dans de nombreux pays occidentaux, les élites renouvelleront le pacte social sous l'égide d'une politique à caractère social. C'est dans ce contexte qu'émerge le *keynésianisme* ou la *social-démocratie*.

⁴⁴ Cette notion de la liberté diffère grandement de la notion plus largement répandue aujourd'hui et qui consiste à considérer la liberté comme la disposition à jouir de soi-même et du monde sans que quiconque ou quoi que ce soit ne l'empêche. En somme, deux conceptions de la liberté s'affrontent. D'une part, celle qui consiste à participer à la société et, d'autre part, celle qui consiste à se tenir en marge des affaires publiques et à ne pas se faire déranger.

concomitant à la participation de l'édifice collectif qu'est la société.

En bref, dans le Rapport, l'éducation n'est jamais envisagée sous le strict angle d'un bénéfice individuel, ce qu'on appelle aujourd'hui un « investissement ». S'il met quelquefois l'accent sur la réalisation du potentiel de chacun et chacune, c'est toujours dans une nécessaire interdépendance avec l'être collectif de la société. On ne peut penser l'un sans l'autre, insiste le Rapport. La société ne s'élève qu'en tant que les individus s'élèvent et *vice versa*. C'est précisément cette interdépendance que se donne à penser le Rapport lorsqu'il recommande que l'éducation soit prise en charge par la collectivité tout entière.

5. Quelques trucs et conseils pour une mobilisation efficace

Bien évidemment, la mobilisation est l'élément vital de toute campagne que nous désirons mener ; sans elle, tout document, aussi convaincant soit-il, ne sert à rien. Aussi, si cet argumentaire peut servir à l'écriture de votre matériel d'information, il a d'abord et avant tout été conçu afin que vous vous le réappropriiez dans la mob un par un⁴⁵. De fait, ce moyen, s'il peut être intimidant, est sans aucun doute l'un des plus efficaces, tant par la quantité d'informations qu'il permet de transmettre, mais surtout, parce qu'il offre la possibilité de répondre directement aux interrogations et aux objections des gens. Nous avons donc ajouté ici quelques suggestions pour une mob réussie ! Pour les personnes qui ont davantage d'expérience, gardez à l'esprit que ce document a été conçu afin de convenir à tout lectorat⁴⁶.

- Première chose à savoir : dans la mob un par un, le tract est une excuse pour approcher la personne, mais c'est VOUS qui devez lui

⁴⁵ La mob 1 par 1 c'est, par exemple, d'entrer dans des lieux tels que le café étudiant pour aller discuter avec les gens présents, voir vous asseoir à leur table. L'efficacité de ce moyen réside dans la quantité d'information que vous pouvez transmettre, puisque, notamment, votre auditoire est captif...

⁴⁶ Nous nous permettons d'ajouter ici une suggestion qui en fâche certains et certaines, mais qui commence malgré tout à faire son chemin, soit de respecter une certaine « pédagogie vestimentaire ». De fait, dans notre société de consommation centrée sur l'apparence, l'habillement sert souvent à classer notre interlocuteur ou interlocutrice. Or, il peut être utile de ne pas braquer les gens avant même que l'on ait pu ouvrir la bouche, si l'on souhaite maximiser la réceptivité à notre message. Évidemment, il ne s'agit pas de commencer à s'habiller avec du Lacoste, de s'épiler ou de se maquiller. Il s'agit simplement de porter du linge plus "low-profile", ce qui se trouve aisément dans tout comptoir familial...

donner l'information, l'objectif étant de lui en donner beaucoup plus que ce que contient le tract !

- Trouvez les arguments qui vous semblent les plus importants et les plus convaincants, en essayant le plus possible de couvrir tous les sujets de l'argumentaire. Placez-les en ordre d'importance et concoctez un *speech* de base d'environ 2 minutes ou moins qui vous semble fluide et facile à comprendre. Pensez à une manière de capter l'attention au début de votre *speech* et assurez-vous d'avoir des exemples et quelques faits intéressants tout au long de celui-ci pour conserver l'attention de votre interlocuteur ou interlocutrice.

- Voici un exemple de priorisation des éléments dans votre *speech*:

- ✓ Introduction au sujet du budget Bachand, le Québec est à la croisée des chemins. Court résumé des périls : dette + vieillissement + manque constant de fonds publics, car nous gaspillons constamment avec nos services sociaux = alerte... Nous devons nous serrer la ceinture et nous tourner vers l'efficacité « innée » du privé.

- ✓ Courte démonstration que l'austérité budgétaire fut planifiée⁴⁷.

- ✓ Déconstruction des 2 arguments fatalistes du comité consultatif.

- ✓ Défense primaire de l'importance des services publics (santé + éducation) et destruction des préjugés favorables au privé.

- Bien évidemment, vous ne pourrez présenter tous ces éléments avec chaque personne. Il s'agit de s'adapter à chaque fois, de tenter de de s'ajuster au degré de réceptivité de la personne que l'on *mobbe*.

- D'ailleurs, les sections plus théoriques (celles

⁴⁷ Il est utile de poser l'argumentaire économiste au début d'une conversation, puisque celui-ci permet d'atteindre deux précieux objectifs. Premièrement, nous diminuons nos chances d'avoir à répondre à plusieurs arguments récurrents martelés par les médias de masse. Deuxièmement, nous démontrons notre sérieux par le soin porté à nos recherches (sources sérieuses, bien identifiées, faciles à retrouver...).

sur les origines et fondements du néolibéralisme et sur la nécessité d'une éducation accessible) ne pourront être abordées à tout coup. Ce n'est qu'avec certaines personnes plus intéressé-e-s que vous pourrez pousser aussi loin. Elles serviront donc à répondre aux arguments plus essentialistes (ex. : « oui, mais l'humain ne pense qu'à lui par nature, alors si on n'impose pas des tarifs pour réduire l'utilisation qu'il fait des services publics, il va abuser » ou encore « C'est pas à la société de payer les frais de scolarité, si les gens veulent étudier, ben qu'ils se forcent pis qu'ils travaillent. »)

- Toutefois, vous devez maîtriser ces sections, car elles sont essentielles à la compréhension des enjeux plus concrets auxquels s'attaque l'argumentaire, elles sont la base théorique qui assure une cohérence à l'ensemble.
- Aussi, assurez-vous de poser également des questions à votre interlocuteur ou interlocutrice lorsque vous parlez pour vous assurer de garder son attention et que vous réfléchissiez ensemble sur le sujet dont il est question.
- S'il est manifeste que la personne à qui vous parlez n'est pas du tout intéressée par ce que vous dites, vous pouvez poser lui des questions ou la faire intervenir dans un exemple (ex.: « disons que tu viens d'attraper une maladie grave et que tu n'as pas les moyens de payer tes traitements...»). Autrement, tentez de couvrir de façon la plus succincte et complète possible votre argumentaire et remettez-lui la documentation que vous avez (tract, dépliant, etc.) pour qu'elle puisse s'informer par elle-même et être dirigée vers d'autres sources d'information.
- Pour être convaincant ou convaincante, il faut être convaincu-e. Si vous n'êtes pas convaincu-e-s de ce que vous dites, si vous avez des doutes sur certains éléments, que certains arguments vous semblent faibles ou insuffisants, certaines recherches supplémentaires s'imposent pour clarifier le tout. Vous vous sentirez alors plus à l'aise avec ce que vous dites et vous retrouverez moins souvent sur la défensive. Pour ce

faire, vous pouvez évidemment faire des recherches par vous-mêmes en vous référant à la section « suggestions de lectures » ou contacter le comité recherche et affaires académiques de l'ASSÉ: webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Si vous ne savez d'ailleurs pas quoi répondre à une question ou une objection dans le cadre d'une conversation, n'inventez rien. Dites plutôt que vous n'en êtes pas certain ou certaines, que vous allez vous informer. Il peut être tentant de sauver la face, mais mentir ou inventer des informations peut vous plonger dans les pires pièges !

Enfin, discutez du document avec d'autres militants et militantes et *mobbex*-vous. Vous aurez les idées plus claires et il vous sera plus facile de retrouver les informations que vous voulez donner dans le cadre d'une conversation si vous vous êtes déjà pratiqué à les articuler vous-mêmes.

Souvent les personnes que nous *mobbons* ont des préjugés sur nous, et réagissent de manière défensive à notre approche, ils et elles nous perçoivent comme si nous pensions posséder la vérité absolue. Afin de désamorcer cette vision, je préfère considérer qu'il ne s'agit pas d'une lutte entre un camp qui possède la vérité absolue, la raison, et un autre ne comprenant rien et ayant foncièrement tort... Je reconnais que plusieurs personnes s'opposant à la grève (voir une majorité) se réfèrent à des arguments véhiculés par les médias de masse et ont donc une analyse peu étoffée (voire erronée). Mais le fondement de leur position est bien souvent ailleurs, il s'agit de leur vision de la société. Lorsque nous *mobbons*, nous prôtons une vision collective, alors que ceux-ci pensent plutôt de manière individualiste. Ainsi, une personne peu touchée par les frais de scolarité va effectivement se soucier peu de questions telles que la gratuité scolaire. Cependant, ne portons pas de préjugés trop rapides, certaines personnes parmi les premières touchées par ces frais s'opposent à la grève, puisqu'elles n'ont pas les moyens de reporter leur arrivée sur le marché du travail.

Enfin, gardez toujours en tête que l'immense majorité des gens que vous « mobbez » sont de bonne foi, mais n'ont tout simplement pas la même vision de départ que vous. Vous devez donc les respecter et essayer de comprendre leur propre vision, si vous voulez que la conversation soit le moins constructrice. Certes, vous voulez les convaincre, mais un dialogue de sourds ne laissera aucune impression

durable à votre interlocuteur et surtout, ne vous permettra jamais de bénéficier des nuances que ces personnes peuvent vous amener dans votre propre réflexion.

Suggestion de lectures

Voici quelques documents essentiels à l'approfondissement de votre réflexion sur les différentes sections de cet argumentaire.

Section 1 : Origines et fondements du néolibéralisme

- ST-ONGE, Jean-Claude. «L'imposture néolibérale, Marché, liberté et justice sociale», Éditions Écosociété

Section 2 : Désamorcer les arguments du comité consultatif

2.1 La dette du Québec

- GILL, Louis. « L'heure juste sur la dette du Québec », 2010.

2.2 Le vieillissement de la population

- Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), « Il faut voir les choses autrement », 2010.

- Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), « Budget 2010, comment financer les services publics? », mars 2010.

Section 3 : Financement de l'État : solidarité sociale ou liberté de profit

3.1 Comment planifier l'austérité budgétaire

- Chaire d'études socio-économique de l'UQAM, « L'autre déséquilibre fiscal : le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies », 2006.

- Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), « D'où vient la « crise » des finances publiques? », mars 2008.

Section 4 : Défendre les services sociaux publics

4.1 Santé

- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), brochure «Réanimons un système de

santé public qui opère», disponible sur le site [<http://www.ftq.qc.ca/modules/pages/index.php?id=257&langue=fr>].

4.2 Éducation

- GAGNÉ, Gilles, dir. « Main basse sur l'éducation », Éditions Nota Bene, 2002.

Section 5 : Trucs et conseils pour une mob efficace

- Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), « ABC de la mobilisation », 2009.

ⁱ BOIVIN, Simon. *Déficit 0: douloureux coup de barre*, dans Le Soleil, 12 février 2009, [<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/200902/11/01-826475-deficit-zero-douloureux-coup-de-barre.php>], (page visitée le 3 septembre 2010).

ⁱⁱ BOUCHARD, Lucien et al. *Pacte pour un financement concurrentiel de nos universités*, 23 février 2010, [<http://www.pactefinancementdesuniversites.info/documents/pacte.pdf>], (page visitée le 3 septembre 2010).

ⁱⁱⁱ Louis Gill, «Le Néolibéralisme», Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM. 2e édition entièrement revue et mise à jour, 2004, 84 pp., p.13

^{iv} ST-ONGE, JEAN-CLAUDE. «L'imposture néolibérale, Marché, liberté et justice sociale», Éditions Écosociété, p.22-23.

^v ST-ONGE, Jean-Claude. *op. cit.*, p.29

^{vi} Louis Gill, *op. Cit.*, p.20

^{vii} Dimitris Fasfalis, «Mythes et réalités du néolibéralisme», publié le jeudi 25 juin 2009, Site internet «Presse toi à gauche», [<http://www.pressegauche.org/spip.php?article371>], (consulté le 4 septembre 2010).

^{viii} *Ibid.*

^{ix} *Ibid.*

^x *Ibid.*

^{xi} ST-ONGE, Jean-Claude. *op. cit.*, p. 34

^{xii} ST-ONGE, Jean-Claude. *op. cit.*, p. 60

^{xiii} Adam Smith (1776), Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations : tome I, Classiques des sciences sociales, p.23 disponible au:

http://classiques.uqac.ca/classiques/Smith_adam/richeesse_des_ations/livre_1/richeesse_nations_L1.html

^{xiv} ST-ONGE, Jean-Claude. *op. cit.*, p. 60

^{xv} Michel Bernard, «L'utopie Néolibérale» (1997), Éditions du Renouveau québécois et la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 318 pp., p.50

^{xvi} ST-ONGE, Jean-Claude. *op. cit.*, p.98

^{xvii} *Ibid.*, p.66

^{xviii} Locke in *Ibid.*, p.80

^{xix} *Ibid.*, p.106

^{xx} *Ibid.*, p.86

^{xxi} *Ibid.*, p.172

^{xxii} *Ibid.*, p.91

^{xxiii} *Ibid.*, p.91

^{xxiv} *Ibid.*, p.97

^{xxv} *Ibid.*, p.168

^{xxvi} Michel Bernard, *op. Cit.*, p.141

^{xxvii} ST-ONGE, Jean-Claude. *op. cit.*, p.137

xxviii *Ibid.*, p.111
 xxix *Ibid.*, p.114
 xxx *Ibid.*, p.141-142
 xxxi *Ibid.*, p.123
 xxxii *Ibid.*, p.144
 xxxiii *Ibid.*, p.159
 xxxiv Manifeste *Pour un Québec Lucide*.
 xxxv Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, « Le Québec face à ses défis – Fascicule 1 – Des services publics étendus une marge de manœuvre étroite de nouveaux défis à relever », Gouvernement du Québec, p.33
 xxxvi Inspiré du tableau # 3 du document « L'heure juste sur la dette du Québec », de Louis Gill.
 xxxvii *Ibid.*, p. 13, chiffres exclusifs.
 xxxviii Les données pour le Québec proviennent du document « L'heure juste sur la dette du Québec », p. 12 et 14, alors que celles pour la moyenne de l'OCDE proviennent de la source: GILL, Louis. « La dette de l'Ontario selon la méthode de l'OCDE, sérieuse rivale de celle du Québec! », sur economieautrement.org, 10 avril 2010, p.6.
 xxxix *Ibid.*
 xl Louis Gill, « Exorbitante, la dette du Québec? », section « Comment transformer la bonne dette en mauvaise dette », Économie autrement
 xli Louis Gill, « Dette du Québec: changements comptables et mythes tenaces », Le Devoir, 16 février 2010, page A7 — section Idées.
 xlii PARIZEAU, Jacques. La souveraineté du Québec, hier, aujourd'hui et demain, Éditions Michel Brûlé, 2009, p. 141.
 xliiii BRETON, Gaétan. *Enfer des impôts et paradis fiscaux: entrevue avec Gaétan Breton*, Revue Ultimatum de l'ASSÉ 2009-2010, p. 31.
 xliv GENDRON, Denis. La situation des impôts reportés chez ALCAN: une étude sur la période de 1994 à 2003.
 xlv Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), *D'où vient la crise des finances publiques?*, mars 2008, p.4.
 xlvi LesAffaires.com, 1er novembre 2003.
 xlvii JASMIN, Robert et Claude VAILLANCOURT. Paul Martin et les paradis fiscaux - *Quand un scandale en cache un autre*, site web d'ATTAC-Québec, [<http://www.quebec.attac.org/IMG/html/dev260504.html>], (page visitée le 8 septembre 2010).
 xlviii LAUZON, Léo-Paul. *L'autre déséquilibre fiscal*, Chaire d'étude socio-économiques de l'UQAM, Mars 2006.
 xlix Les Affaires, 1er novembre 2003.
 l COUTURIER, Eve-Lyne et al. « Budget 2010: comment financer les services publics? » pour l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), mars 2010, p. 12.
 li TROTTIER, Louise-Hélène et al. « Les délais d'attente dans le système de santé », p. 4., [http://www.santepop.qc.ca/chaoulli/docs/chaoulli/delais_attente.pdf], (page visitée le 13 juillet 2010).
 lii Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *op. cit.*
 liiii OCDE, *L'assurance-maladie privée dans les pays de l'OCDE*, Synthèses, 2004.
 liv PLANTE, Robert et al. « Il faut voir les choses autrement », pour l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), p. 41 et 42, [http://www.irec.net/upload/File/rapport_il-faut-voir-les-choses-autrement_mars2010_irec_v2.pdf], (page visitée le 21 juillet 2010).
 lv U.S. Congress, Office of Technology Assessment, *International Comparisons of Administrative Costs in Health Care*, Washington, DC: U.S. Government Printing Office, Septembre 1994, 74 p.
 lvi BÉLAND, François et al., dir., *Le privé dans la santé*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p.318
 lvii Elofsson S, Uden AL, Krakau I. Patient charges –a hindrance

to financially and psychosocially disadvantaged groups seeking care. *Soc Sci Med* 1998; 46: 1375–1380.
 lviii Anell, A. (2005), 'Swedish healthcare under pressure', *Health Economics*, 14: S237–S254
 lix CORBO, Claude. *L'éducation pour tous: une anthologie du Rapport Parent*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002, p. 56.
 lx *Ibid.*, p. 58.
 lxi *Ibid.*, p.63.
 lxii *Ibid.*, p. 65.
 lxiii *Ibid.*, p. 57
 lxiv *Ibid.*, p. 84
 lxv *Ibid.*, p. 381.
 lxvi *Ibid.*, p. 85.